

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Echahid HAMMA Lakhdar El-Oued
Faculté des Lettres et des Langues
Département des Lettres et Langue Françaises



Mémoire de fin d'étude élaboré en vue de l'obtention du diplôme de
Master

Option : Didactique et langues appliquées

Intitulé

Conception d'une séquence d'apprentissage en français
juridique (FOS)
(Cas des étudiants de 3^{ème} année de droit privé et droit
international à l'université HAMMA Lakhdar
El-Oued)

Réalisé par :

BEN MEBAREK Ben Salem

BOUMARAF Nacer-Eddine

Supervisé par :

M. BASSI Mohammed El-Hadi

Présenté et soutenu publiquement le : 25 juin 2019

Nom et prénoms	Etablissement	Qualité
• -M. CHEMSA Mohammed	U. El-Oued	Président
• M. CHEZIEF Hakim	U. El-Oued	Examineur
• M. BASSI Mohammed El-Hadi	U. El-Oued	Rapporteur

Année universitaire : 2018/2019

Dédicace

Je dédie ce modeste travail :

A mes parents,

**A mon père, BEN MEBAREK El Hadi et ma mère, AMAMRA Sabah
qu'Allah le tout puissant les protège et les garde.**

**A mes chers frères, Mohammed El Habib, Laid, Ahmed Yacine, Larbi et
Abdellatif.**

A mes chères sœurs, Maroua et Asma.

A mon partenaire et frère BOUMARAF Nacer-Eddine.

A tous mes chers amis, Zouheir, Bachir, Aymen, Ahmed, Hamza ...

BEN MEBAREK Ben Salem

Dédicace

Je dédie ce modeste travail :

A l'âme de **mes parents** qu'Allah le tout puissant les héberge dans son immense paradis.

A ma chère famille, ma chère femme, mon cher fils et mes chères filles.

A mon coéquipier, **BEN MEBAKREK Ben Salem.**

A mes chers collègues et amis, **Hakim, Mounir** et les autres.

BOUMARAF Nacer-Eddine

Remerciements

D'abord, nous tenons à remercier infiniment notre directeur de recherche, M. **BASSI Mohammed El-Hadi**, pour sa patience, ses précieux conseils et son orientations, qui nous ont aidés à élaborer ce modeste travail de recherche.

Nos sincères remerciements s'adressent également à M.**BENAZA Nacer**, qui nous a ouvert son cœur avant son bureau.

Nous exprimons toutes nos reconnaissances à **M.GHRISSI Djamel**, chef de département du droit qui nous a beaucoup aidés dans la réalisation du travail de terrain.

Un grand merci à notre frère BEN MEBAREK Mohammed El Habib pour ses efforts et son soutien.

Nous adressons également nos sincères remerciements à nos proches, nos amis et ceux qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la confection de ce modeste travail.

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	09
1. CHAPITRE 01 : FOS : concepts et aperçu historique.....	13
1.1. Concept et définition.....	13
1.2. Aperçu historique	14
1.2.1. Le français scientifique et technique.....	14
1.2.2. Français langue de spécialité (FLS)	15
1.2.3. Le français instrumental	15
1.2.4. Le français fonctionnel	16
1.2.5. Le français sur objectif spécifique	16
1.3. Dichotomies.....	17
1.3.1. FOS vs FLE	17
1.3.2. FOS vs FOG.....	17
1.3.2.1. Les points de divergence	17
1.3.2.2. Les points de ressemblance :	19
1.3.2.2.1. Un enseignement fondé sur les besoins de communication des apprenants ...	19
1.3.2.2.2. Le développement, au-delà d'une compétence linguistique, d'une compétence de communication.....	19
1.3.2.2.3. La prise en compte de la dimension culturelle.	20
1.3.2.2.4. Le recours aux discours authentiques :.....	20
1.3.2.2.5. Le traitement de la langue par aptitudes langagières :.....	20
1.3.2.2.6. Le développement des échanges entre les apprenants au sein de la classe	21
1.3.3. FOS vs FLP.....	21
1.3.4. FOS vs FLS	22
2. CHAPITRE 02 : La conception d'une séquence d'apprentissage en FOS	25
2.1. La démarche FOS.....	25
2.1.1. La demande de formation	25
2.1.2. L'analyse des besoins	25
2.1.3. Le recueil des données	26
2.1.4. L'analyse et le traitement des données	26
2.1.5. L'élaboration des activités.....	26
2.2. Les difficultés.....	26
2.2.1. L'entrée dans un domaine inconnu.....	27
2.2.2. La difficulté à adapter le matériel disponible sur le marché.....	27
2.3. La diversité des publics du FOS	27

2.3.1.	Les travailleurs migrants et leurs familles	28
2.3.2.	Les spécialistes et les professionnels dans leurs pays d'origine	28
2.3.3.	Le public étudiant	28
2.4.	Les documents authentiques en formation de FOS	29
2.5.	Les compétences à développer	29
2.5.1.	La compétence linguistique.....	30
2.5.2.	La compétence de communication	30
2.5.3.	La compétence socioculturelle :	30
3.	CHAPITRE 03 :L'enquête de terrain	33
3.1.	Le point de départ	33
3.1.1.	Constat	33
3.1.2.	Identification du public cible	33
3.1.3.	Les objectifs de l'institution en question & une brève description des cours	34
3.2.	L'Analyse des besoins	34
3.2.1.	Le recueil de données via le questionnaire	35
3.2.2.	L'entretien avec les professionnels du domaine juridique	47
3.3.	Le recueil des données.	52
3.4.	L'analyse des données.....	53
	CHAPITRE 04 : Propositions didactiques	54
4.1.	Fiche technique de la séquence	55
4.2.	Les activités	56
4.3.	Corrigés types des activités	62
	Conclusion	68
	Bibliographie.....	71
	Annexes	74
	Résumés	80

Introduction

De nos jours, les langues étrangères occupent une place considérable dans la vie des chercheurs, académiciens et professionnels. En effet, la mondialisation a transformé le monde en un petit village, où l'échange avec l'autre devient une nécessité, voire une obligation sur le plan économique, technologique et culturel. C'est la raison pour laquelle un module de « langue étrangère », en particulier le français dans le cas des universités algériennes, figure dans le canevas de formation des étudiants. Le but assigné à ce module est de promouvoir l'apprentissage des langues étrangères pour assurer une ouverture sur le monde et faire acquérir aux étudiants la langue comme étant un outil indispensable pour l'acquisition des connaissances spécialisées.

L'enseignement-apprentissage des langues étrangères a connu, depuis la méthode naturelle, plusieurs évolutions afin de répondre aux besoins multiples des apprenants. Plusieurs méthodes ont été conçues pour apprendre la langue. Celles-ci s'inscrivaient dans le cadre du FLE (Français Langue Etrangère), FLS (Français Langue de Spécialité), etc., pour arriver au « Français sur Objectif Spécifique ».

Le français sur objectif spécifique (désormais FOS) s'adresse essentiellement à des publics qui veulent acquérir et développer, dans des délais limités, un ensemble de savoirs, de savoir-faire et de comportements favorisant la réussite de leurs parcours académiques et/ ou professionnels.

De par notre participation active au sein d'une école privée qui se préoccupe de l'apprentissage du français via un club ouvert principalement pour pratiquer la langue, nous avons eu l'occasion de contacter des étudiants de divers profils, ainsi que des professionnels du domaine juridique, qui sont intéressés par l'apprentissage des langues étrangères, en l'occurrence le français.

Ce contact avec le public nous a permis de constater que :

- Ces étudiants n'arrivent pas à exécuter des tâches en relation avec leur étude de la terminologie en français, oralement et par écrit (s'exprimer oralement pour rendre compte d'un jugement, traiter des documents judiciaires, rédiger de courts paragraphes en relation avec leur domaine) ;

- la nature des cours et des activités qui leurs sont dispensés à l'université focalisent beaucoup plus sur les contenus (approche lexicale), sans prendre en considération ni les besoins, ni le niveau réel des étudiants ;
- leur apprentissage de la langue est décontextualisé de par l'absence totale de l'interaction (il s'agit d'apprendre de simples mots sans prendre en considération leur réinvestissement en contexte).

Les remarques précitées nous ont motivés à tenter d'aider ces futurs professionnels à surmonter les obstacles se rapportant à la mise en pratique de la langue en leur proposant un dispositif pédagogique, à partir de l'analyse de leurs propres besoins. Et par conséquent, il sera question d'initier les étudiants à l'apprentissage collaboratif.

Les objectifs de cette recherche sont les suivants :

- il s'agit de confirmer que l'étude unique de la terminologie par la traduction de simples termes du français vers l'arabe et vice versa ne suffit pas pour installer des compétences de communication, soit à l'oral ou à l'écrit, pour favoriser une intégration optimale dans la vie professionnelle ;
- un autre objectif, aussi important que le premier, est la conception d'une séquence d'apprentissage modèle, élaborée principalement pour répondre aux besoins réels du public visé.

A cet effet, nous avons posé une question nodale :

Dans quelle mesure la formation FOS peut-elle répondre aux besoins spécifiques des étudiants de droit en fin de cursus universitaire (en voie de professionnalisation) ?

De cette problématique, nous supposons que :

- L'étude exclusive et décontextualisée de la terminologie ne suffit pas à installer des compétences communicatives ;
- la formation FOS se propose, en plus de la consolidation des savoirs inhérents au contexte linguistique, la focalisation sur des savoir-faire se rapportant aux aptitudes langagières ;
- la prise en considération des besoins conditionne les pratiques langagières de ces futurs professionnels et les motive davantage.

Pour répondre à cette question et comme corpus et méthode d'analyse, nous avons opté pour ;

Un questionnaire, destiné aux étudiants de 3^{ème} année de droit, pour recenser puis, analyser leurs besoins tout en suivant la démarche de (Mangiante et Parpette 2004), qui nous semble la plus pertinente de par sa focalisation sur le concept de besoin.

Le deuxième outil d'investigation est l'entrevue de recherche, avec les professionnels du domaine juridique, à savoir les avocats, les huissiers de justice, les notaires, etc. Cet outil permettra de s'informer sur les vrais besoins du public, les situations de communications auxquelles il sera confronté, les difficultés qu'il pourrait rencontrer dans la pratique, ainsi que d'autres données qui seront abordés au cours de notre investigation.

Notre étude est subdivisée en deux parties. La première partie représente le cadrage théorique dont le premier chapitre est consacré à la stabilisation des différents concepts en relation avec le domaine du FOS dans sa genèse. Le deuxième chapitre, porte sur les éléments fondamentaux à prendre en considération lors de la conception d'une séquence d'apprentissage en FOS, tels que le contenu approprié, la démarche à suivre, le public visé, les aptitudes à développer, etc.

Pour confirmer les hypothèses de notre travail, la deuxième partie comprend également deux chapitres. Dans le premier chapitre, il sera question de présenter et de décortiquer les résultats obtenus à partir du questionnaire et l'entrevue de recherche, avec les professionnels du domaine juridique. Le deuxième est consacré à la conception de la séquence d'apprentissage.

CHAPITRE 01

FOS : concepts & aperçu historique

Le FOS est un nouveau concept, apparu dans les années quatre –vingt. Il n'est en fait, qu'une démarche spécifique du FLE, qui consiste à s'adresser à des publics adultes ayant un besoin d'acquérir des compétences langagières et/ou culturelles le plutôt possible pour atteindre un objectif bien déterminé et urgent, professionnel ou académique.

Bien que l'appellation soit récente, le FOS a des origines très anciennes, depuis le français militaire, le français scientifique et technique, etc, ainsi que des nuances et mutations avec d'autres concepts, à savoir le français langue de spécialité (désormais FLS) , le français sur objectif générale (désormais FOG), etc.

Donc, il nous a paru utile de sacrifier cette première partie à la stabilisation des concepts afin d'éviter toute sorte d'ambiguïté, et de bien se situer.

1. FOS : concepts et aperçu historique

1.1. Concepts et définition

Pour cette phase de stabilisation des concepts, nous avons opté pour la définition de Cuq (2008 : 109-110), qui voit que *« Le français sur objectifs spécifiques(FOS) est né du souci d'adapter l'enseignement du FLE à des publics adultes souhaitant acquérir ou perfectionner des compétences en français pour une activité professionnelle ou des études supérieures ...»*

De plus, le FOS suit une démarche très particulière dont l'objectif, n'est pas seulement la maîtrise des aspects linguistiques de la langue, mais également, l'accès à d'autres savoir-faire langagiers servant à utiliser la langue comme outil de communication indispensable dans la vie professionnelle et académique :

« Le FOS s'inscrit dans une démarche fonctionnelle d'enseignement et apprentissage : l'objectif de la formation linguistique n'est pas la maîtrise de la langue en soi, mais l'accès à des savoir-faire langagiers dans des situations dûment identifiées de communication professionnelle ou académique ».(Cuq, 2008 :109-110)

Lehmann (1993), dans son ouvrage *« Objectifs spécifiques en langues étrangères. Les programmes en question »* a mis l'accent sur deux points, qui font la particularité du FOS ;

« Ce qui par contre ne change guère, c'est que l'on a à se préoccuper, dans ce secteur, de publics dont la seule spécificité majeure et persistante se résume, [...], aux constats suivants :

- *D'abord, ces publics apprennent DU français et non LE français ;*

- *Ensuite, ils apprennent du français POUR en faire un usage déterminé dans des contextes déterminés ».*

1.2. Aperçu historique

Le FOS est né pour répondre à des besoins, qui sont généralement imposés par le marché d'emploi. Depuis la méthode naturelle, le concept « public spécifique » existait déjà. Plusieurs méthodes d'apprentissage ont été inventées pour répondre aux besoins spécifiques, s'inspirant d'une méthode¹ conçue principalement pour les soldats indigènes qui ont combattu avec la France durant les deux guerres mondiales. Cette méthode s'inscrit dans une méthodologie directe qui favorise certains principes comme le fait d'interdire le recours à la langue maternelle.

Vu le passé colonial de la France, « une hégémonie linguistique » s'est installée dans les pays colonisés. Il s'avère qu'il y'a des pays où le français est devenu une langue nationale, d'autres une langue étrangère. Toutefois, il est à signaler que tous font partie de la Francophonie, vitrine linguistique et culturelle, à l'exception de l'Algérie. Le FOS, s'inscrivant dans le cadre du FLE, garde également cette vitrine, mais à moindre degré, vue les conjonctures relatives aux demandes de formations spécifiques.

1.2.1. Le Français Scientifique et Technique

Le FST est considérée comme étant la première à qualifier un enseignement non général de la langue française. Elle remonte aux années cinquantes, adoptée essentiellement pour défendre les intérêts économiques de la France, notamment avec l'avènement de la mondialisation et le recul qu'a connu la langue française par rapport aux autres langues tel l'anglais.

Afin de promouvoir leur langue, les pouvoirs français ont ciblé un public faisant partie des domaines scientifiques et techniques, afin que le français garde son statut et son influence face à la poussée de l'anglais. L'expression « français scientifique et technique », est selon Lehmann (1993 : 41) « *l'une des plus anciennes de ce domaine, [elle] réfère à la fois à des variétés de langue et à des publics auxquels on veut les enseigner. Telle quelle, elle ne renvoie à aucune méthodologie particulière* ».

¹Un ouvrage intitulé: « règlement provisoire du 07 juillet 1926 pour l'enseignement du français aux militaires indigènes », conçu par la Commission militaire française en 1927.

1.2.2. Français Langue de Spécialité

Historiquement, le FLS est utilisée selon Qotb (2008), à partir des années 1950, mais selon Mourlhon & Dallies (2008), elle est utilisée dans la décennie 63/73.

Galisson & Coste (1976), voient que la langue de spécialité est une expression générique englobant les langues qui impliquent la transmission d'une information qui relève d'un champs d'expérience particulier et bien déterminé.

Concernant les domaines dont le FLS s'occupe, trois catégories de sciences sont privilégiées : les sciences humaines (droit, administration, sciences politiques, etc.), les sciences exactes et naturelles (mathématiques, physique, etc.) et enfin les lettres et les arts.

Le FLS voit le jour avec le français fondamental défini par Qotb (2008) comme étant « (...) *une base indispensable pour une première étape d'apprentissage du FLE pour des élèves en situation scolaire. Il leur propose une acquisition progressive et rationnelle qui permet ainsi de mieux maîtriser le français.* »

L'enseignement du FLS, focalise notamment sur le lexique et la syntaxe tout en suivant une progression par niveau comme suite :

Le niveau 01 « français fondamental 1^{er} degré ».

Le niveau 02 « français fondamental 2^{ème} degré ».

Le niveau 03 « tronc commun » basé sur le V.G.O.S. (Vocabulaire général d'orientation scientifique).

Et enfin on aboutit au niveau final à la « langue de spécialité », qui consiste à mettre l'accent sur le vocabulaire spécialisé.

1.2.3. Le français instrumental

Cette appellation est apparue en Amérique latine vers les années soixante-dix pour désigner un enseignement qui considère la langue française comme « instrument » ou « outil » indispensable, permettant à l'appropriation des savoirs et connaissances.

Mourlhon & Dallies (2008) soulignent que ce type d'enseignement recouvre essentiellement la lecture des textes spécialisés de différents domaines.

Holtzer (2004 :14) ajoute que le français instrumental « (...) *circonscriit à des activités précises (lire de la documentation spécialisée), limité à des objectifs déterminés (l'accès à l'information scientifique et plus largement au savoir), dans le cadre de filières d'études universitaires ou une large partie de la documentation académique n'est disponible qu'en français.* »

Toutefois, ce type d'enseignement du français a énormément valorisé l'écrit et ignoré l'oral. Egalement, il a focalisé sur les contenus sans se préoccuper des besoins des apprenants.

1.2.4. Le français fonctionnel

Terme lancé en 1974 par le ministère des affaires étrangères suite à la crise économique et la régression qu'a connu le français à travers le monde Porcher (1976 : 66) a défini ce concept en disant que « (...) *le français fonctionnel est constitué de tout ce qui n'est pas le français général. En réalité il représente le nouvel accent mis sur des domaines apparemment scientifiques à l'intérieur de la langue française*[...] ».

De plus, l'analyse des besoins des apprenants est considérée comme indispensable dans ce genre d'enseignement / apprentissage du français, avec une centration sur l'apprenant tout en optant pour une approche communicative comme arrière plan méthodologique, notamment dans l'analyse des besoins des apprenants.

En fait, c'est l'enseignement qui est fonctionnel et non pas la langue, de ce fait :

« (...)l'expression français fonctionnel (...) n'a pas grand sens en termes didactiques, contrairement à l'expression enseignement fonctionnel du français : par-delà les différences de publics et de contenus, est fonctionnel tout enseignement mettant en oeuvre des pratiques qui sont en adéquation avec les objectifs assignés (...) Il n'y a donc pas de langages, et encore moins de langues, fonctionnels, mais des enseignements plus ou moins fonctionnels de tel ou tel aspect langagier dans telle ou telle situation. » (Lehmann :1993 : 99).

1.2.5. Le français sur objectif spécifique

Cette appellation, née dans les années 80, est calquée de l'anglais, E.S.P (English For Specific/ Special Purposes). Le FOS, a sa spécificité en matière du public, des objectifs à atteindre, et du temps consacré à la formation en FOS, etc. Nous pouvons citer quelques aspects caractérisant ce champs disciplinaire, à savoir le FOS, comme suit :

- Son public n'a pas la langue française comme langue maternelle, ce sont les non-natifs qui sont concernés par les formations en FOS ;
- ce public là a pour objectif d'apprendre « DU français et non pas LE français » (Lehmann :1999 : 115), pour en faire un usage particulier ;
- cette formation est destinée principalement aux apprenants qui ne sont pas prêts à suivre un parcours traditionnel, dont l'objectif est de gagner le temps et se préparer au marché du travail.

1.3. Dichotomies des statuts du français

Etant donné que le FOS comme champs disciplinaire a sa spécificité par rapport au FLE, FOG, FLP (Français Langue Professionnel) et FOU (Français sur Objectif Universitaire), nous avons bien aimé faire la distinction entre ces concepts pour cerner le cadre de notre recherche.

L'analyse de deux situations opposées, celles de FLE et FOS, place la dernière dans le champs du DFLE « Didactique du Français Langue Etrangère ». (Mangiante et Parpette : 2004).

1.3.1. FOS vs FLE

Commençons par la première situation, celle du FLE. C'est le cas de l'enseignement du français au lycée par exemple, nommé « généraliste » ou classique, là où les apprenants sont captifs. Quant à l'enseignement, il obéit à un programme fixé à orientation large, qui vise à former l'individu, avec un volume horaire hebdomadaire à respecter tout comme les autres matières, les mathématiques, la géographie, etc. La formation dure plusieurs années.

Quant à la deuxième situation, elle est tout à fait différente. D'abord, c'est le public qui demande la formation. Par exemple, le Centre Culturel de la Zaouia Tidjania à Guemar s'adresse au centre culturel français pour former le plutôt possible certaines catégories de personnel parlant au nom de la Zaouia lors des visites des touristes francophones. Prenons l'exemple des étudiants de droit ayant envie de participer à un colloque international en France ou dans un pays francophone. Ils sont obligés de développer des compétences pour pouvoir échanger et communiquer avec leurs homologues francophones. Nous voyons donc, que dans la deuxième situation, l'objectif et le temps sont bien limités.

1.3.2. FOS vs FOG

Pour Mangiante et Parpette (2004), toute la partie du FLE qui n'est pas du FOS est désignée par le terme « Français général ».

Donc, pour établir les points qui ressemblent et différencient ces deux concepts, à savoir le FOS et le FOG, nous allons nous référer à la comparaison établie par Mangiante et Parpette dans leur ouvrage « Le français sur objectif spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours ».

1.3.2.1. Les points de divergence

Les points qui différencient ces deux genres de français se résument dans ce tableau :

FRANÇAIS SUR OBJECTIF SPECIFIQUE	FRANÇAIS GENERAL
1/ objectif précis	1/ objectif large
2/ formation à court terme (urgence)	2/ Formation à moyen ou à long terme
3/ Centration sur certaines situations et compétences cibles	3/ Diversité thématique, diversité de compétences
4/ Contenus nouveaux, a priori non maîtrisés par l'enseignant	4/ Contenu maîtrisés par l'enseignant
5/ Contact avec les acteurs du milieu étudié	5/ Travail autonome de l'enseignant
6/ Matériel à élaborer	6/ Matériel existant
7/ Activités didactiques	

Cette comparaison est générale, alors que certains points peuvent changer d'une situation à autre, tout dépend des paramètres de la situation de communication.

Pour expliquer davantage, nous comparons la situation d'un enseignant algérien, par exemple, travaillant au sein d'une école primaire, en suivant un manuel et une méthode bien déterminée, fixée et prédéfinie, à celle de l'enseignant chargé de construire un manuel destiné aux étudiants de droit en voie de professionnalisation. Dans ce cas, les termes du tableau ci-dessus s'appliquent dans leur version maximale. Bien que dans d'autres situations, comme le cas d'un enseignant qui dispense un enseignement général de la langue, mais il élabore son matériel tout seul à partir de documents authentiques qu'il collecte dans son environnement, là la distance qui le sépare du FOS sur les points 6 (matériel existant/ à élaborer) est inexistante.

Dans le même ordre d'idées, un enseignant du FOS recevant une demande large, « former des juges égyptiens en langue française » sans davantage de précision. Il va se retrouver dans

une situation pareille à celle d'un enseignant du français général. Par conséquent, il n'arrive pas à travailler sur des situations cibles, mais il va se contenter d'aborder un thème qui relève des documents disponibles dans son environnement. Ce qui confirme que la gamme des relations entre le FOS et le FOG est vaste. Il peut y avoir une opposition maximale comme il peut y avoir une quasi-identité.

1.3.2.2. Les points de ressemblance :

Même si le français général et le FOS sont différents en matière de public, objectifs de formation et démarches à suivre, il y a des points communs entre ces deux types d'enseignements.

Parmi ces points nous citons :

1.3.2.2.1. Un enseignement fondé sur les besoins de communication des apprenants

A partir des années 70, avec l'avènement de l'approche communicative qui considère la langue comme étant un instrument de communication (Bérard, 2008), l'enseignement du FLE s'est préoccupé de la communication, l'accent était mis sur les différentes situations de vie auxquelles les apprenants auraient besoins pour utiliser la langue et répondre à leurs besoins.

Pour la démarche FOS, c'est pareil. En effet, « l'analyse des besoins » est le point de départ pour élaborer un programme de formation en FOS.

Cependant, le FOS diffère au FOG, en son déplacement vers le champs professionnel et académique. Ainsi, les programmes en FOS sont conçus principalement pour répondre aux besoins préalablement définis et strictement délimités.

1.3.2.2.2. Le développement, au-delà d'une compétence linguistique, d'une compétence de communication

Dans le domaine de la didactique du FLE, l'installation des compétences linguistiques se fait par le biais de différents paramètres de communication qui entrent en jeu, le lieu, le profil des locuteurs, les relations interpersonnelles, etc. Le fait de changer ces paramètres, mènent à changer les discours introduits dans les méthodes d'enseignement-apprentissage du FLE.

Le même principe s'applique au FOS, les faits linguistiques sont liés seulement aux situations de communication orales ou écrites propres au domaine étudié. Afin d'installer chez l'apprenant des compétences propres à son domaine.

1.3.2.2.3. La prise en compte de la dimension culturelle.

En plus de la diversité des locuteurs et des discours de la langue, il y a également la dimension culturelle qui prend une place considérable dans le processus d'enseignement/apprentissage de la langue. Pierre Martinez (2008) trouve que parmi les éléments que l'apprenant doit s'approprier dans le cadre de l'apprentissage d'une langue, non seulement des savoirs linguistiques et des compétences communicatives, mais également une manière d'être, des comportements culturels souvent indissociables de la langue, car inscrits dans la langue même.

A cet effet, le FOS voit également qu'une meilleure intégration dans la vie professionnelle ainsi qu'académique passe par la maîtrise du code linguistique, en ajoutant la dimension culturelle qui comprend plusieurs paramètres. Ces paramètres (les relations professionnelles, les habitudes du travail dans l'université, etc.), permettent l'intercompréhension et minimisant les malentendus entre les différents partenaires de la communication, ce qui poussent les concepteurs des formations en FOS à intégrer des activités touchant l'aspect culturel français ou francophone.

1.3.2.2.4. Le recours aux discours authentiques :

L'authenticité et l'utilisation des supports authentiques avaient une importance cruciales dans le processus enseignement / apprentissage du FLE. En effet, avec l'avènement de l'approche communicative, le matériel pédagogique s'est constitué principalement des articles de presse, photos et BD, etc.

A son tour, le concepteur du programme FOS, privilégie les données authentiques et fait d'elles sa première préoccupation dès la phase des collectes de données afin de balayer les situations nouvelles qu'il n'a jamais vécu.

1.3.2.2.5. Le traitement de la langue par aptitudes langagières :

La maîtrise de la langue nécessite l'acquisition et le développement des quatre compétences, la compréhension et la production de l'oral, la compréhension et la production de l'écrit. Ces compétences ne sont pas obligatoirement liées comme le mentionnent Mangiante et Parpette (2008) et que cela dépend des besoins de communication de l'apprenant.

L'oral intervient pour répondre aux situations de la vie quotidienne, comme le fait de parler à un client francophone ou participer à une conversation ou un débat etc.

Rédiger un courrier ou écrire une lettre sont des besoins qui font appel à l'aptitude de la production de l'écrit, bien que dans la plupart des méthodes inventées en français général, les quatre compétences sont traitées de façon équilibrée.

concernant le FOS, il en est de même, l'objectif consiste principalement à développer ces compétences, mais les objectifs sont préalablement fixés et le facteur temps oblige le formateur à privilégier certaines aptitudes par rapport à d'autres, selon le cas.

Par exemple, un étudiant suivant une formation en FOS dans le but d'accéder à une documentation ou pour rédiger son mémoire ou thèse en français, les deux aptitudes relatives à l'écrit sont celles qui dominent les cours qui lui sont dispensés, ce qui n'est pas le cas pour le personnel travaillant dans le domaine du tourisme. Donc, le FOS opte pour une telle ou telle compétence selon les besoins des apprenants.

1.3.2.2.6. Le développement des échanges entre les apprenants au sein de la classe

Jean-Pierre Robert (2008), voit que parmi les principes de l'approche communicative, il y a la valorisation des échanges entre les apprenants au sein de la classe. Ces échanges se rapprochent le plus possible de celles qui existent dans la vie quotidienne (naturelle). Ainsi, pour pousser ces échanges, l'enseignant opte pour le travail de groupe dans les différentes tâches que réalisent les apprenants (rédaction, débat, etc.).

Le FOS réinvestit également de cette démarche pour deux raisons :

- Vu que les apprenants sont expérimentés en la matière, ils peuvent eux aussi enrichir les cours et faire avancer les débats.
- Vu que ce type de formation se fait à court terme et limité par le temps, ces pratiques sont donc plus rentables et en faveur des apprenants et plus efficaces pour cet apprentissage..

1.3.3. FOS vs FLP

Etant donné que le FOS et le FLP (français langue professionnelle), ont des ressemblances ainsi que d'autres points de divergence, et pour que notre travail s'inscrive dans un axe clair, il nous a paru utile de faire la distinction entre ces deux concepts.

D'abord, commençons par le public. Le public du FOS est un public doté d'une certaine qualification professionnelle ou académique, il s'agit en général des professionnels ayant pour objectif de se perfectionner ou académiciens, dans le but de poursuivre des études supérieures en France ou dans un pays francophone.

Quant au FLP, la formation dans ce cas peut concerner des personnes moins qualifiées ou de « bas niveau ». Par exemple des techniciens d'électricité qui n'ont pas le bac et qui veulent améliorer leur niveau en français.

Ensuite, le FOS s'inscrit uniquement dans le cadre du FLE. Alors que dans une formation de FLP, il peut y avoir des natifs et des non natifs, le FLP s'applique dans l'enseignement du FLE (français langue étrangère), FLM (français langue maternelle), FLS, et son public peut comprendre les qualifiés comme les débutants.

De plus, le FOS se préoccupe du Côté professionnel comme institutionnel (académique), il vise essentiellement l'aspect de la langue et non pas la profession elle-même. De son côté, le FLP ne s'intéresse qu'au côté professionnel, l'objectif étant d'acquérir des compétences langagières permettant de communiquer, ainsi que quelques connaissances sur la profession elle-même comme le confirme Mangiante et Parpette (2008).

Pour ce qui est de notre travail de recherche. D'abord, puisque nous nous adressons à un public étudiantin ayant des besoins bien déterminés. Egalement, notre public est non- natif, notre recherche s'inscrit donc dans le cadre du FOS plutôt que dans le FLP.

1.3.4. FOS vs FLS

La différence entre le FOS et le FLS se situe comme l'indique Mangiante et Parpette (2008), dans la démarche didactique à suivre lors de la conception de la formation.

Lorsque nous parlons de la démarche du FOS, l'accent est mis sur plusieurs paramètres. Commençons par le public. Le FOS opte pour un public restreint, homogène et ayant presque les mêmes objectifs à atteindre. Même si ce public là ne fait pas partie de la même spécialité. Mais, il a les mêmes besoins.

« Cependant, bien que n'ayant pas la même spécialité, ces étudiants ont en communs les mêmes besoins en terme de compétences académiques. Le cours vise donc à développer leurs compétences en compréhension orale de discours longs avec prise de note éventuelle (...). ».(Mangiante et Parpette : 2004 : 16)

Dans le même ordre d'idées, ajoutons le fait que, ces compétences doivent s'appuyer sur des documents dont le contenu doit être accessible à tout le monde.

D'un autre Côté, La démarche de FLS, opte pour un public plus large, dont l'objectif est de recouvrir les situations de communication propres à un domaine professionnel ou académique.

Autres points, qui séparent le FOS et le FLS, sont les objectifs de la formation :

Pour ce qui est du FOS, c'est le public motivé qui fixe ses propres objectifs à atteindre. Ce public-là peut faire partie d'une institution privée, entreprise ou même une université pour le cas des étudiants en voie de professionnalisation ou ayant envie de poursuivre leurs études en France ou dans un pays francophone, en adressant une demande à une institution, groupe d'enseignants ou école privée, tout en fixant le cadre de la formation (durée, compétences visées, etc).

D'un autre Côté, lorsqu'il n'y a pas une précision de demande claire, ni identification des besoins ou situations de communication cibles, nous nous inscrivons plutôt dans la démarche de FLS. Là, le concepteur essaie de délimiter toutes les situations possibles pour couvrir le domaine tout entier. Il travaille sur plusieurs thématiques et plusieurs compétences liées au domaine donné (l'économie, la biologie, le droit, etc), au lieu de cibler et focaliser sur certaines situations et compétences. Mourlhon et Dallies (2008 :11) ajoutent que « *dans cette optique, l'accent est mis, quel que soit le niveau, sur une spécificité lexicale et sur une sélection syntaxique.* »

En guise de conclusion, nous pouvons dire que notre travail s'inscrit dans le cadre du FOS, plutôt que du FLS, pour les raisons suivantes :

Eliane Damette (2007), dans son ouvrage intitulé « *la didactique du français juridique* », confirme en ce qui concerne le français juridique que sa spécificité d'une partie de son vocabulaire et de sa syntaxe en fait une langue de spécialité. L'accent est ici mis sur les contenus.

Si l'attention est portée sur les publics, sur leurs spécificités et les objectifs à atteindre, le français juridique est alors un domaine du FOS.

CHAPITRE 02

La conception d'une séquence d'apprentissage en FOS

Dans le premier chapitre, nous avons mis l'accent sur l'évolution du concept, à savoir le FOS. Egalement, pour bien se situer, un travail de confrontation des notions de base a été mené, car les différents concepts de ce domaine se ressemblent, alors que chacun a sa spécificité par rapport aux autres.

Dans ce chapitre, nous tenterons de clarifier d'autres points, très forts qui sont à la base de notre travail de recherche. Cette fois-ci, une explication de la démarche de notre travail s'impose pour bien démontrer le chemin qui va nous mener à concevoir cette séquence de formation en français juridique.

Brièvement, nous essayerons de répondre aux questions suivantes : Quelle démarche à suivre pour tracer le cheminement ?, Quel est le public concerné par la formation et quelles sont ses spécificités ?, Quelle sont les aptitudes à développer dans cette formation ?, Et finalement, les documents authentiques et les supports utilisés et la manière avec laquelle il est possible de profiter ses supports.

2. La conception d'une séquence d'apprentissage en FOS

2.1. La démarche FOS

La démarche FOS, celle de Mangiante et Parpette (2008), représente l'ensemble des étapes que chaque enseignant doit suivre pour élaborer son programme, ces étapes sont les suivantes :

2.1.1. La demande de formation

C'est la première étape, qui consiste à demander par exemple au centre culturel français d'assurer une formation à un public (médecins, juristes, guides touristiques...). Autre exemple, une association culturelle s'adresse à un groupe d'enseignants et/ou une école privée pour une formation en français du tourisme, avec fixation des objectifs, de la durée, etc.

2.1.2. L'analyse des besoins

Une fois la demande formulée, les objectifs, la durée , les circonstances de la formation sont fixées, l'enseignant peut passer à la deuxième étapes qui consiste à analyser les besoins des apprenants. Son travail dans cette phase est de bâtir des hypothèses concernant les différentes situations de communication dont son public aura besoin pour satisfaire ses besoins.

L'enseignant dans ce cas , peut avoir recours a ses expériences personnelles, comme il peut contacter directement le milieu professionnel. Ainsi il peut faire son enquête de terrain via un questionnaire comme le cite Qotb (2008), entretiens avec des professionnels, ce qui est notre cas dans ce travail de recherche.

Ainsi, l'analyse des besoins se fait avant et pendant la formation car en cours de formation il peut y avoir d'autres besoins qui apparaissent après le démarrage du processus. Elle est donc évolutive.

2.1.3. Le recueil des données

Cette étape complète l'analyse des besoins, pour notre cas, nous avons opté pour deux outils d'investigation scientifique, le questionnaire pour analyser les besoins et émettre des hypothèses et l'entrevue de recherche qui nous permet d'entrer en contact avec les professionnels et de s'informer davantage sur les situations de communication et les discours de ce secteur, afin de faire le lien entre les deux et confirmer ou infirmer les hypothèses de départ

2.1.4. L'analyse et le traitement des données

Après le recueil des données, un travail d'analyse et de traitement de la part de l'enseignant s'impose pour vérifier si les documents recueillis sont en adéquation avec les différentes situations de communication ou non. Ainsi, vu que ces documents sont « bruts », et non utilisables auparavant pour des fins pédagogiques, un travail de didactisation passe par l'analyse et le traitement de ces données.

2.1.5. L'élaboration des activités

C'est la dernière étape dans cette démarche, qui consiste à mettre en place un programme répondant aux besoins et attentes du public à partir des activités adaptées et le niveau des apprenants, ces activités comprennent l'ensemble de situations de communication cibles, les savoirs et les savoir-faire visés ainsi que les aspects culturels.

2.2. Les difficultés

Concevoir un programme ou une séquence d'apprentissage en FOS, semble pour certains une tâche assez simple et facile. Cependant, un travail ardu, doit être entrepris pour y parvenir. La difficulté comme l'expliquent Damette (2007) et Mangiante et Parpette (2008) résident en deux points, qui sont :

2.2.1. L'entrée dans un domaine inconnu

Effectivement, prenant notre cas, nous ne sommes pas spécialistes en la matière, à savoir le domaine juridique, ce qui nous oblige à découvrir tout d'abord le domaine et reconnaître ses spécificités, et c'est le cas pour la majorité des enseignants de français juridique, de ce fait Damette (2007 :07) confirme que « *Les enseignants de français juridique, pour la plupart non spécialistes du domaine juridique, doivent donc à la fois se former et former leurs apprenants au domaine de spécialité* ».

En analysant les propos de Damette, l'enseignant doit impérativement faire des recherches, s'instruire sur le domaine en question pour pouvoir apporter le maximum à ses apprenants, même s'il n'est pas dans l'obligation de devenir « spécialiste » comme l'indiquent Mangiante et Parpette (2004) : « *Un enseignant de français médical ou de français des affaires est bien avant tout un enseignant de langue et non un médecin ou un spécialiste de marketing.* »

2.2.2. La difficulté à adapter le matériel disponible sur le marché

L'une des caractéristiques de la formation FOS, qui la rend, difficile à concevoir c'est qu'elle est « jetable ». Il est donc, du ressort de l'enseignant de concevoir son propre matériel et supports, au lieu d'aller chercher les méthodes qui ont été déjà prêtes à exploiter. Avoir recours à ces méthodes est à éviter car le matériel et la nature des activités dépendent principalement des besoins spécifiques et des attentes des apprenants.

2.3. La diversité des publics du FOS

La diversité des public du FOS, c'est l'une de préoccupations des concepteurs. En effet, le public peut changer les paramètres de la formation, un public d'étudiants en voie de professionnalisation par exemple ne va pas avoir les mêmes besoins et objectifs par rapport à un public de professionnels.

Pour ce qui est des travaux du Niveau Seuil, (Coste et al. 1979), (cité par Qotb :2008 :85) les publics des langues étrangères sont cinq grands types d'apprenants :

- 1- Des touristes et des voyageurs.
- 2- Des travailleurs migrants et leurs familles.
- 3- Des spécialistes et professionnels ayant besoin d'acquérir une langue étrangère dans leurs pays d'origine.
- 4- Des adolescents en système scolaire.

5- Des adultes en situation de scolarisation

Parmi toutes ces catégories, Qotb (2008) voit qu'il y a trois types essentiels qui concernent les formations en FOS à savoir : les travailleurs et leurs familles, les spécialistes et les professionnels dans leurs pays d'origine et les adultes universitaires.

2.3.1. Les travailleurs migrants et leurs familles

Ce sont les travailleurs qui quittent leurs pays d'origine et vont s'installer en France ou dans des pays francophones, pour des raisons politiques et/ou économiques. Ces travailleurs- là ont besoins de s'adapter au sein de la société française, notamment dans leurs milieux professionnels ainsi que leur vie quotidienne. Et pour accomplir les tâches qui leurs sont destinées et assurer la survie, ils ont besoin d'un certain français dit professionnel en vue de maîtriser les actes de paroles nécessaires pour leurs travail.

2.3.2. Les spécialistes et les professionnels dans leurs pays d'origine

C'est le cas par exemple des guides touristiques travaillant au sein du complexe touristique « la gazelle d'or » qui sont chargés d'accueillir les touristes parlant la langue française et les accompagner tout au long de leur séjour dans la région.

Egalement, ceux qui travaillent avec des professionnels francophones, notamment avec le développement des échanges et les partenariats. Prenons l'exemple des techniciens et ingénieurs travaillant à Hassi Messoud en Algérie qui ont besoins du français pour pouvoir faire face aux situations professionnelles du travail, dans les champs pétroliers et gaziers, et prendre contact avec leurs homologues francophones.

Il y a aussi les spécialistes et les enseignants chercheurs qui veulent participer dans des conférences et colloques organisés en français ou poursuivre leurs recherches en français et trouvent les documentations appropriées pour le faire.

2.3.3. Le public étudiant

Ce public prend une place considérable, appelé également les apprenants de FOU(français sur objectif universitaire). Qotb (2008 : 88) confirme que ce public se subdivise en deux types :

- Les étudiants qui suivent, dans leurs pays d'origine, des cours dispensés en langue française. C'est le cas des étudiants en Biologie en Algérie, par exemple.

- La deuxième catégorie concerne les étudiants suivant un cursus universitaire dans des universités francophones. Ce type d'apprenants peut également pratiquer la langue en dehors de l'université (le français de la vie quotidienne) ainsi que le français de son milieu universitaire.

2.4. Les documents authentiques en formation de FOS

Dans le premier chapitre, nous avons mentionné que le FOS privilégie l'utilisation des documents authentiques comme supports pour arriver aux objectifs, ces documents ont l'avantage de faciliter la tâche aux apprenants car, ils sont proches des situations réelles de communication.

Les documents authentiques sont : « *Des documents « bruts », élaborés par des francophones pour des francophones à des fins de communication. Ce sont donc des énoncés produits dans des situations réelles de communication et non en vue de l'apprentissage d'une seconde langue. Ils appartiennent ainsi à un ensemble très étendu de situations de communication et de messages écrits, oraux et visuels, d'une richesse et d'une variété inouïes.* » (Cuq & Gruca : 2003 : 391)

Le recours aux documents authentiques a ses avantages et ses inconvénients :

Pour ce qui est des avantages, nous avons dit qu'ils permettent aux apprenants de fréquenter des situations réelles facilitant leur entrée au domaine concerné. Ainsi, des chercheurs dans le domaine tel Qotb (2008 : 166) ont montré que ces documents authentiques sont une source de motivation pour les apprenants « *(...) les documents authentiques constituent une source de motivation pour les apprenants qui pensent à la rentabilité de leur formation.* »

Quant aux inconvénients, l'enseignant concepteur doit prendre en considération plusieurs paramètres s'attachant principalement aux aspects culturels qui concernent l'environnement des apprenants comme l'âge, pays d'origine, appartenance religieuse, etc pour éviter le choc culturel. Egalement, ces documents doivent être adaptés au niveau des apprenants pour qu'ils puissent saisir le contenu transmis.

2.5. Les compétences à développer

Elaborer une séquence d'apprentissage en français, ainsi que les autres langues, consiste à installer chez les apprenants des compétences linguistiques et langagières qui leur permettent de réaliser des tâches professionnelles et/ou académiques.

Mais, Quelles compétences cherchent-ils à développer ?

Tout d'abord, il faut mentionner que le terme compétence a plusieurs acceptions, nous avons opté pour celle de Cuq (2003), (cité par Damette : 2007 : 14) qui voit que la compétence se compose de trois composantes majeures à savoir, linguistique, communicative et socioculturelle.

2.5.1. La compétence linguistique

C'est une compétence de base que chaque apprenant doit avoir pour pouvoir utiliser la langue de manière juste, cette compétence prend une place considérable chez les enseignants qui cherchent à la développer via les activités, notamment les activités de point de langue. Elle regroupe plusieurs sous-compétences comme ; la compétence lexicale, grammaticale, sémantique, phonologique, etc.

2.5.2. La compétence de communication

Plusieurs didacticiens et spécialistes en la matière dont Cuq & Gruca (2003) disent que la compétence de communication se subdivise en quatre sous-compétences, compréhension orale, production orale, compréhension écrite, production écrite. Les didacticiens en fait, comme Coste (1978), voient que la communication est le centre d'intérêt et l'objectif central de l'apprentissage des langues étrangères. Pour eux, nous apprenons les langues pour communiquer avec.

Pour cela, ils insistent, notamment (Coste, 1978) à déterminer plusieurs paramètres pour réussir cette communication et pour montrer l'aspect fonctionnel de cet apprentissage, comme la détermination des situations de communication auxquelles ces apprenants seront amenés à fonctionner à l'aide de la langue étrangère. Ainsi, les intentions de communication, les statuts et les rôles des interlocuteurs, le domaine de référence de communication etc.

Moirand (1990), voit que la compétence de communication comprend quatre composantes essentielles ; la composante linguistique, discursive, référentielle et socioculturelle.

2.5.3. La compétence socioculturelle :

Elle concerne l'utilisation de la langue dans sa dimension sociale et culturelle. Pour (Carré : 1991 : 19), (cité par Qotb : 2008 : 98) la compétence socioculturelle consiste à inclure des aspects non-fonctionnels tels que les attitudes envers d'autres cultures et communautés. Il ajoute que :

« Travailler, communiquer, créer avec d'autres implique donc que d'autres conditions réunies que la seule possession d'une langue commune. (...) La première condition consiste à faire l'effort de connaître et de comprendre, a minima, les fondements et les déterminants de la culture de l'autre. »

Cette compétence est très indispensable, comme nous l'avons expliqué dans le premier chapitre. Parmi les points communs que partagent le FOS et le français général est « la prise en compte de la dimension culturelle », car ces professionnels et/ou étudiants sont appelés à communiquer et échanger avec des francophones dont les pratiques sociales et culturelles sont différentes. Et pour éviter toute sorte de problèmes dont le choc culturel est le premier, il est important de reconnaître la culture de l'autre afin de relativiser notre système de référence et éviter les malentendus. Prenons l'exemple des règles de politesse qui sont différentes d'une culture à une autre. Il est donc indispensable que le formateur en FOS développe chez les apprenants des compétences interculturelles dans la langue cible afin de faciliter leur intégration sociale et pour qu'ils puissent, par exemple ; exprimer le remerciement, l'admiration, le regret, etc de façon à prendre le contexte culturel de cette communauté en considération.

Dans notre travail de recherche, nous avons essayé d'expliquer la compétence selon Cuq, qui se subdivise en trois composantes principales, chaque composante contient également des points à clarifier, ce que nous avons tenté de faire dans le dernier titre de ce chapitre. Reste à dire qu'il y'a également d'autres conceptions des compétences vues par *le niveau seuil et le cadre européen commun de références pour les langues*, mais vu que notre travail est limité par les pages et le temps, nous n'avons pas pu ajouter d'autres éléments servant à expliquer les compétences que chaque apprenant de FOS doit acquérir et développer .

Pour mieux répondre aux besoins de notre public, un travail de recherche théorique doit prendre sa place pour donner sens à la pratique, car avant d'élaborer et accéder à la mise en pratique de n'importe quelle activité, il faut bien entendu expliquer et reconnaître certains concepts de base qui relèvent de la théorie, un travail que nous avons développé dans cette première partie avant d'entamer le stade pratique.

CHAPITRE 03

L'enquête de terrain

Elaborer une séquence d'apprentissage en français juridique est pour certains, un travail banal, néanmoins cette tâche n'est pas du tout facile. Malgré la disponibilité de plusieurs méthodes d'apprentissage destinées aux étudiants et/ou professionnels de ce domaine, à savoir le domaine juridique, notre travail s'inscrit dans un cadre différent, nous nous démarquons du FLS, tout en optant pour une démarche différente à celles des méthodes existantes.

Pour ce qui est de notre cas, nous allons suivre une démarche bien déterminée, celle de (Mangiante et Parpette 2004).

3. L'enquête de terrain

3.1. Le point de départ

Avant d'accéder à la mise en œuvre de la démarche en question, il est important de se rappeler que l'élaboration d'une séquence d'apprentissage ou tout un programme en FOS s'opère suite à une demande ou une offre de la part d'un concepteur, centre de formation ou une école privée. Concernant notre cas, nous nous inscrivons dans le cadre de l'offre.

3.1.1. Constat

Il faut mentionner que la situation initiale qui a donné naissance à notre travail de recherche, c'était un constat. En tant qu'étudiants de la langue française, nous avons l'habitude d'assister au club dans une école privée pour échanger et pratiquer la langue avec les autres. Parmi les intéressés et les fondateurs du club, il y'avait des étudiants de droit, qui ont exprimé leur insatisfaction des cours dispensés à l'université. Ces étudiants ont confirmé que ses cours focalisent beaucoup plus sur la terminologie spécifique au domaine, ce qui ne permet pas de développer les compétences de communication et ne répondra pas aux besoins de ces futurs professionnels qui ont besoin du français pour communiquer, oralement ou par écrit.

3.1.2. Identification du public cible

Notre public cible est constitué de 40 étudiants en fin de cursus universitaire, inscrits à l'université de HAMMA Lakhdre El-Oued, 3^{ème} année droit public et droit international, dont la moitié de ces étudiants ont 21 ans, alors que les autres entre 21 et 45 ans.

3.1.3. Les objectifs de l'institution en question & une brève description des cours

Après avoir contacté les chargés pédagogiques, les enseignants qui assurent le module du français et la consultation des copies des examens ainsi que les cours dispensés au niveau de l'université ; il s'est avéré que l'accent est mis principalement sur le lexique et le vocabulaire spécialisé du domaine juridique. L'institution cherche à installer chez ces étudiants de simple savoirs portant sur les concepts clés du domaine.

Quant à la relation pédagogique entre l'enseignant et les apprenants, il faut mentionner que les apprenants sont passifs. leur absence aux cours est fortement remarquable. Nous avons assisté à deux cours où la moitié sont absents pour plusieurs raisons :

- L'absence de l'interaction entre enseignant/apprenants et apprenants/apprenants ;
- le manque de la pratique ;
- l'apprentissage décontextualisé ;
- la démotivation et la monotonie.

3.2. L'Analyse des besoins

Nous sommes arrivés à l'étape la plus importante dans notre travail de recherche, celle qui consiste à analyser les besoins des apprenants pour en faire le point de départ de la construction des activités pédagogiques.

Pour entamer cette étape avec succès, nous avons choisi deux outils d'investigation scientifique, comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, le questionnaire et l'entrevue de recherche.

Un questionnaire, destiné aux étudiants de 3^{ème} année droit, pour recenser et analyser leurs besoins.

Le 2^{ème} outil d'investigation est l'entrevue de recherche, avec les professionnels du domaine juridique, à savoir les avocats, les notaires, les juges etc. Pour s'informer davantage et reconnaître les pratiques vraisemblables du domaine en question.

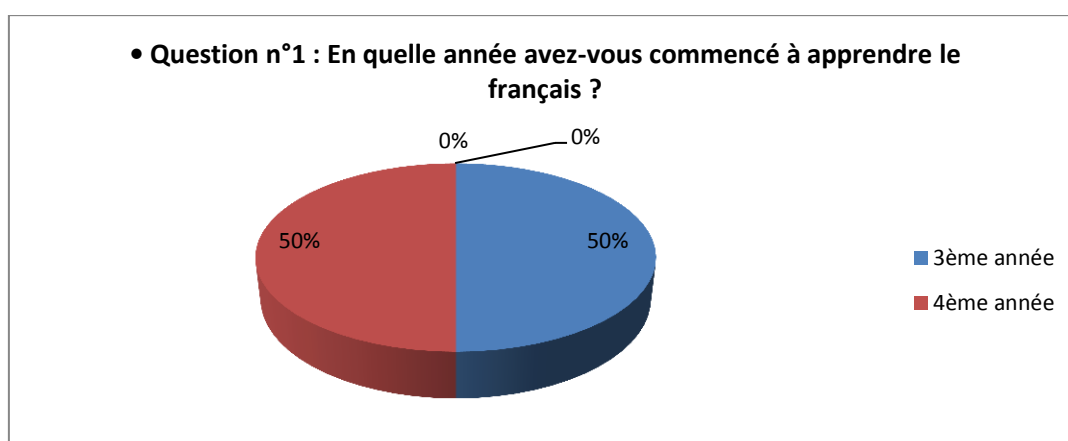
3.2.1. Le recueil de données via le questionnaire

Les résultats du questionnaire étaient comme suit :

- **Question n°1 : En quelle année avez-vous commencé à apprendre le français ?**

- Parmi les 40 enquêtés, 50% ont commencé leur apprentissage du français dès la 3^{ème} année primaire, ce sont les étudiants qui sont nés en 1998. En comptant leur parcours du français, nous trouvons qu'ils ont passé 13 ans à apprendre la langue française, ce qui fait qu'ils ont un bagage linguistique et des compétences en langue française.
- Quant aux autres 20 étudiants, ils ont tenté l'apprentissage du français dès la 4^{ème} année primaire. Ils ont fait un parcours de 12 ans du français général.

Propositions	De	3 ^{ème} primaire	4 ^{ème} primaire	Total
Réponses				
Nombre		20	20	40
Pourcentage		50%	50%	100%



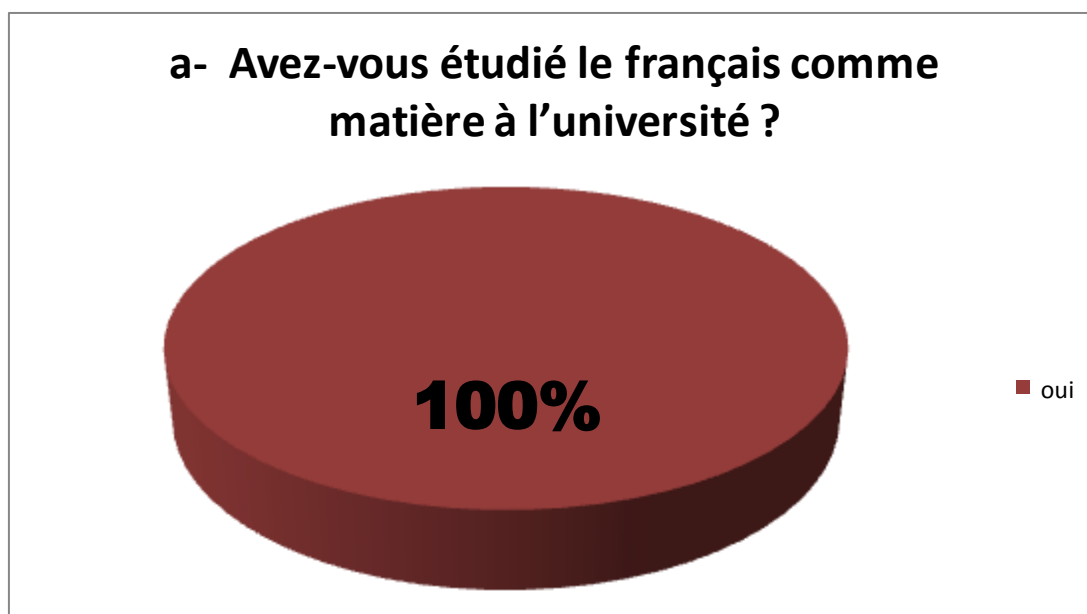
Graphique 01

- **Question n°2 :**

- **a- Avez-vous étudié le français comme matière à l'université ?**

- Les 40 enquêtés (c'est à dire 100%) ont répondu par oui, tout le monde a suivi le même parcours, avoir un groupe qui ont fait la même formation sert à guider et orienter les pratiques avec une flexibilité maximale.

Propositions de Réponses	Oui	Non	Total
Nombre	100	00	100
Pourcentage	100%	0%	100%



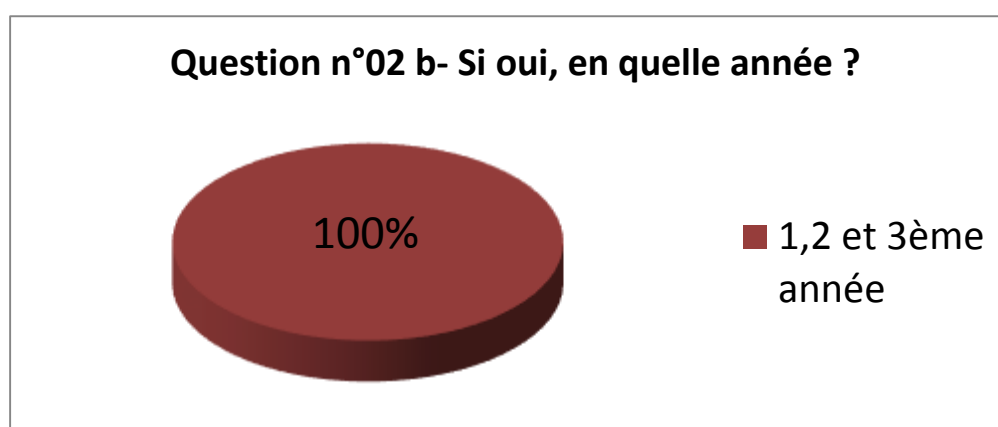
Graphique 02

- **Question n° 02 :**

- **b- Si oui, en quelle année ?**

- La totalité des étudiants ont répondu qu'ils ont étudié le français en première, deuxième et troisième année c'est- à dire toutes les années de leur cursus universitaire de licence.

Propositions de réponses	<i>1^{ère} année universitaire</i>	<i>2^{ème} année universitaire</i>	<i>3^{ème} année universitaire</i>	Total
Nombre	40	40	40	40
Pourcentage	100%	100%	100%	100%

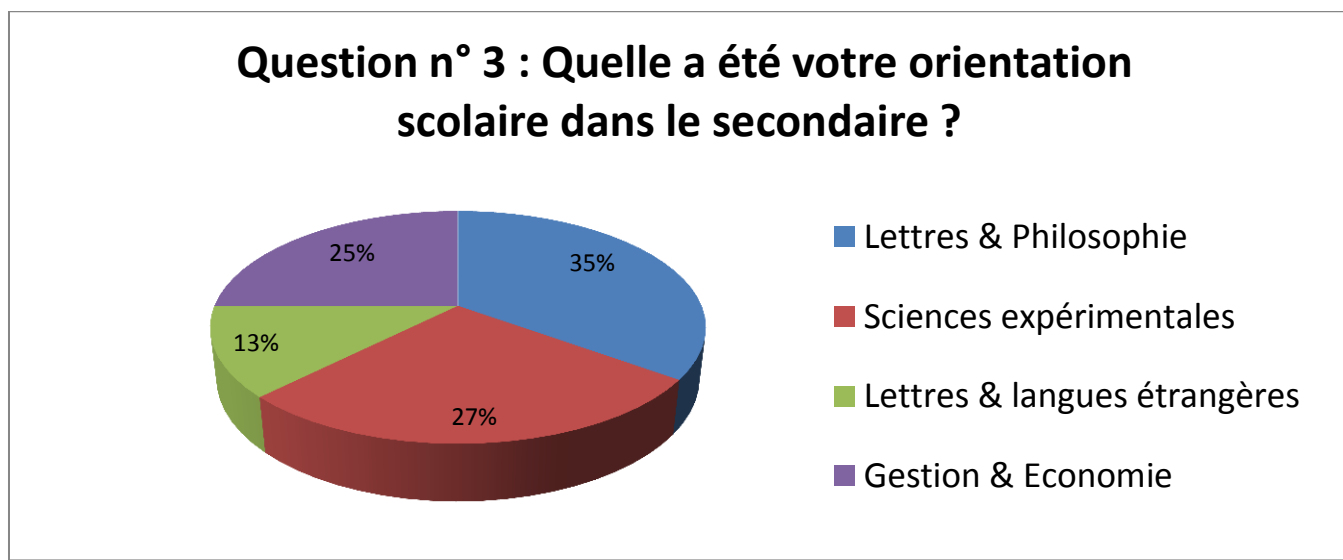


Graphique 03

- **Question n° 3 : Quelle a été votre orientation scolaire dans le secondaire ?**

- Parmi les 40 étudiants enquêtés, **14** étudiants ont fait Lettres et Philosophie au lycée . **11** étudiants, Sciences expérimentales. Pour ce qui est de Lettres langues étrangères, il y'avait seulement **05** étudiants. Quant à la Gestion & Economie, nous avons compté **10** étudiants.
- Nous sommes donc devant un public hétérogène qui n'a pas eu le même parcours du français au lycée.

Prépositions De réponse	Lettres & Philosophie	Sciences expérimentales	Lettres & langues étrangères	Gestion & Economie	Mathématiq ues	Autre s	Total
Nombre	14	11	05	10	00	00	40
<i>pourcentage</i>	<i>35%</i>	<i>27.5%</i>	<i>12.5%</i>	<i>25%</i>	<i>00%</i>	<i>00%</i>	<i>100%</i>



Graphique 04

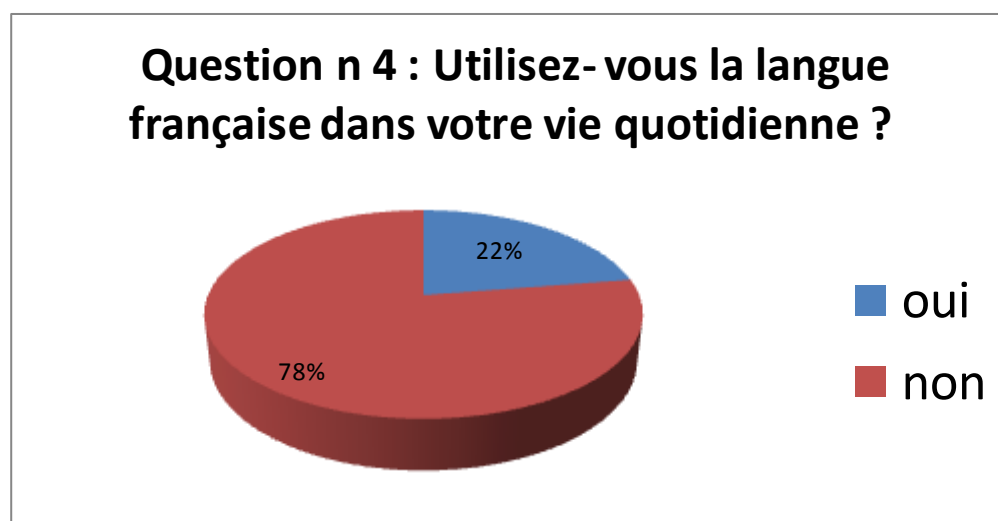
- **Question n° 4 : Utilisez- vous la langue française dans votre vie quotidienne ?**

Pour ce qui est de l'utilisation de la langue française dans la vie quotidienne, juste 09 étudiants qui ont répondu positivement à cette question (oui) et (31) étudiants ont répondu par non, et cela nous a vraiment étonnée, ce qui veut dire que :

a- La langue française est une langue qui n'a pas d'importance pour eux.

b- Leur entourage ne favorise pas l'utilisation du français.

Propositions de réponse	oui	Non	Total
Nombre	09	31	40
Pourcentage	22.5%	77.5%	100%



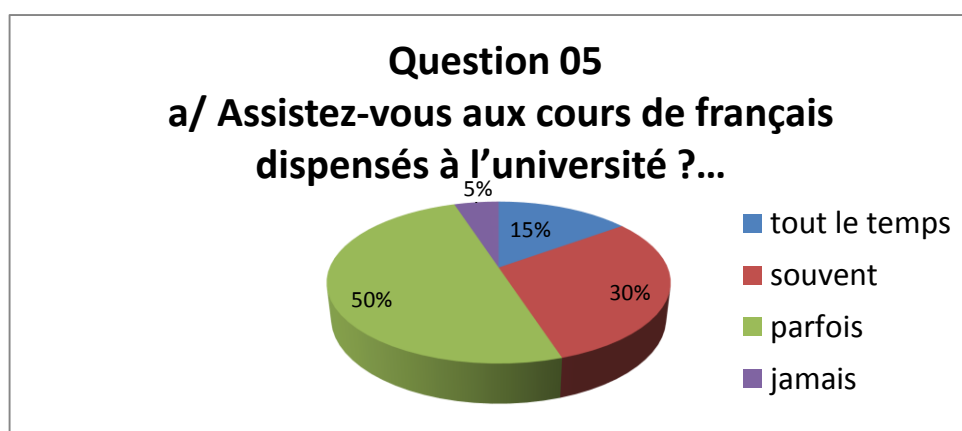
Graphique 05

- **Question n° 05 :**

- **a/ Assistez-vous aux cours de français dispensés à l'université ?**

Concernant la présence des étudiants aux cours dispensés à l'université, parmi les 40 enquêtés, seulement 06 étudiants qui assistent régulièrement (tout le temps) ce qui est vraiment insuffisants, sachant que ce nombre ne représente que 15% de la population enquêtée. 12 étudiants ont coché la catégorie souvent, ce qui représente 30% .20 étudiants ont choisi parfois, ce qui représente la moitié 50% . et seulement 02 étudiants qui n'ont jamais assisté aux cours.

Propositions des réponses	Tout le temps	Souvent	parfois	jamais	Total
Nombre	06	12	20	02	40
pourcentage	15%	30%	50%	05%	100%



Graphique 06

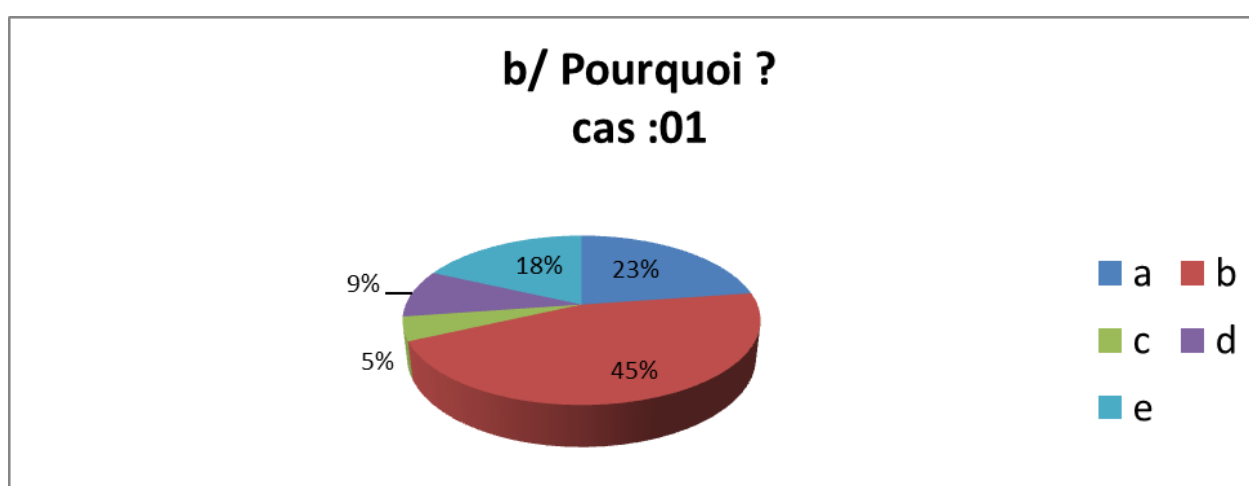
- **b/ Pourquoi ? (propositions de réponses)**

- **cas :01**

Le premier cas concerne ceux qui s'absentent, nous avons bien aimé connaître les raisons pour lesquelles ces étudiants s'absentent et préfèrent ne pas assister aux cours dispensés au niveau de l'université. Les résultats étaient :

- a-** 5 étudiants déclarent que l'emploi du temps ne les arrange pas.
- b-** 10 étudiants ont montré qu'ils n'arrivent pas à comprendre l'enseignant.
- c-** 01 étudiant a déclaré qu'il déteste le français et qu'il ne veut pas l'apprendre.
- d-** 02 étudiants ont coché la catégorie de : l'enseignant n'est pas compétent.
- e-** 04 étudiants ont déclaré que la séance du français est ennuyeuse.

Propositions de réponse	a	B	C	D	e	Total
Nombre	5	10	1	02	04	22
Pourcentage	23%	45%	5%	9%	18%	100%



Graphique 07

- **b/ Pourquoi ? (propositions de réponses)**

- **cas :02**

pour le deuxième cas, il nous a paru important de reconnaître les raisons et les motivations qui poussent les persévérants et ceux qui assistent aux cours régulièrement à ne pas s'absenter.

Les résultats étaient comme suit :

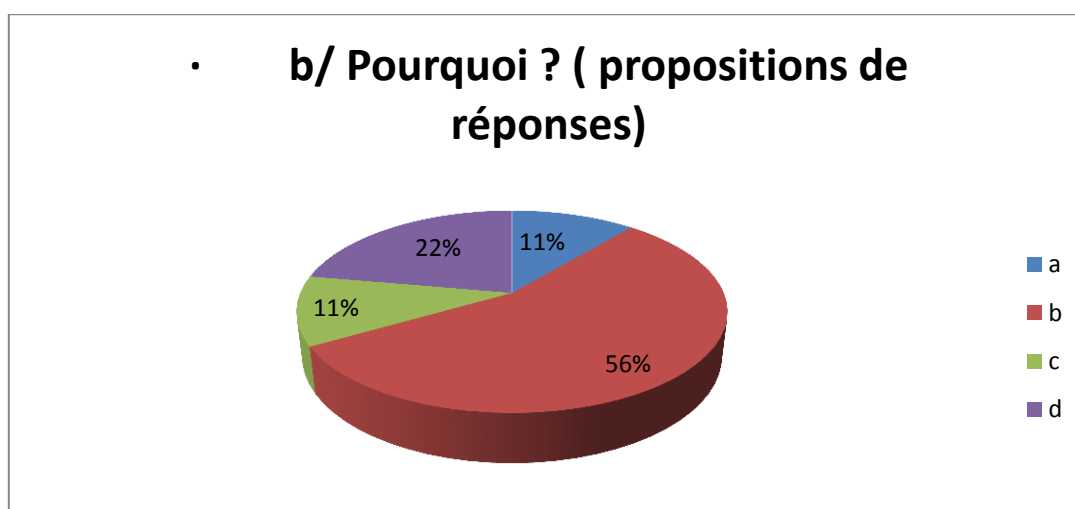
a- 02 étudiants assistent puisque est une obligation pour eux.

b- 10 étudiants déclarent qu'ils trouvent que le français aura un impact sur l'exercice de leur profession prochainement.

c- 02 étudiants ont choisi la catégorie de : vous voulez bien développer vos compétences en français.

d- 04 étudiants ont démontré leur ambition de poursuivre leurs études à l'étranger.

Propositions de réponse	a	b	C	d	Total
Nombre	2	10	2	4	18
pourcentage	11%	56%	11%	22%	100%

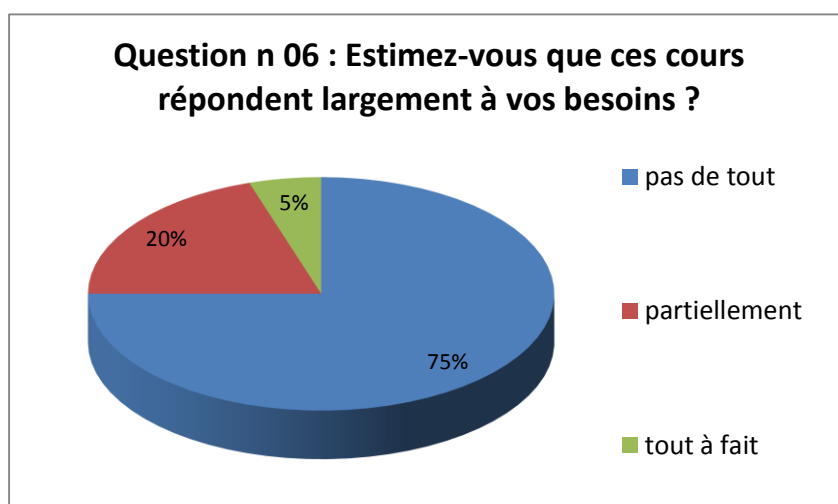


Graphique 08

- **Question n°06 : Estimez-vous que ces cours répondent largement à vos besoins ?**
(propositions de réponses)

75% des étudiants trouvent que les cours dispensés à l'université ne répondent que partiellement à leurs besoins et attentes vis-à-vis à ce module, ce qui est de notre point de vue insuffisant, tandis que 20%, voient que ces cours ne répondent pas (pas de tout) à leurs besoins. Juste 05%, ont répondu positivement en disant que les cours de l'université sont largement suffisants pour répondre aux besoins des étudiants.

Propositions de réponse	pas de tout	partiellement	Tout à fait	Total
Nombre	30	8	2	40
pourcentage	75%	20%	05%	100%

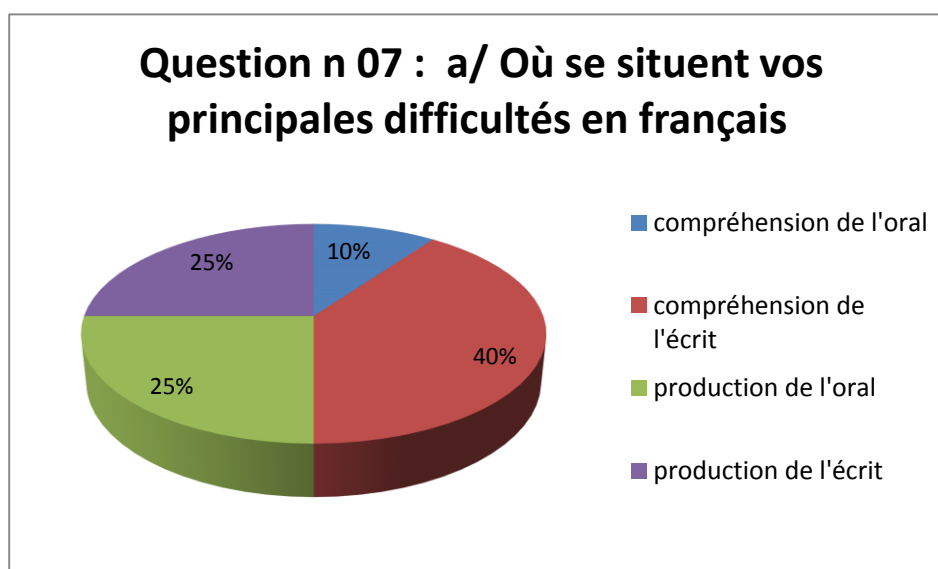


Graphique 09

- **Question n°07:** a/ Où se situent vos principales difficultés en français ?
(propositions de réponses)

40% des étudiants ont déclaré que leurs lacunes se situent au niveau de la production orale. Dans la deuxième place, nous trouvons que la deuxième compétence, dont notre public trouve de difficultés est la production écrite avec un pourcentage de 25%. Pour ce qui est de la compréhension de l'écrit 25% également. La dernière compétence dont notre public souffre est la compréhension de l'oral avec un pourcentage de 10%.

Propositions de réponses	Compréhension de l'oral	Production de l'oral	Compréhension de l'écrit	Production de l'écrit	Total
Nombre	4	16	10	10	40
Pourcentage	10%	40%	25%	25%	100%



Graphique 10

- **b/ Quelle la compétence que vous voulez développer de plus ?**

La deuxième partie de cette question consiste à choisir une compétence parmi les quatre compétences de communication dont l'étudiant cherche à développer de plus. Les résultats étaient les suivants :

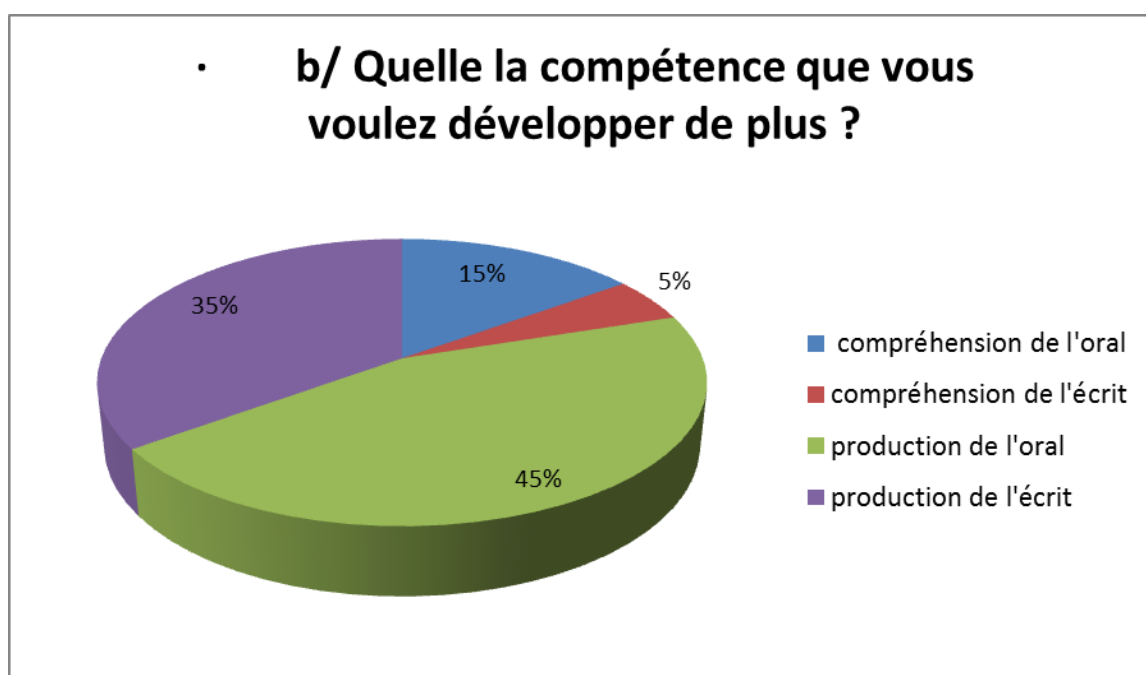
45% ont choisi la compétence de compréhension de l'écrit.

35% des étudiants ont choisi la compétence de production écrite.

15% des enquêtes, leur choix était la compréhension de l'oral.

Juste 05% qui ont privilégié la compétence de la production orale

Propositions de réponses	Compréhension de l'oral	Production de l'oral	Compréhension de l'écrit	Production de l'écrit	Total
Nombre	6	2	18	14	40
Pourcentage	15%	05%	45%	35%	100%



Graphique 11

- **Question n°08 : Que faites-vous pour développer votre niveau en français ?**

(propositions de réponses)

Dans le but de découvrir les activités que notre public cible préfère utiliser pour développer des compétence en langue française afin d’avoir une idée, et orienter leurs pratiques vers ce qu’il marche avec leurs styles d’apprentissage. Nous avons proposé quelques activités à choisir, les résultats étaient les suivants :

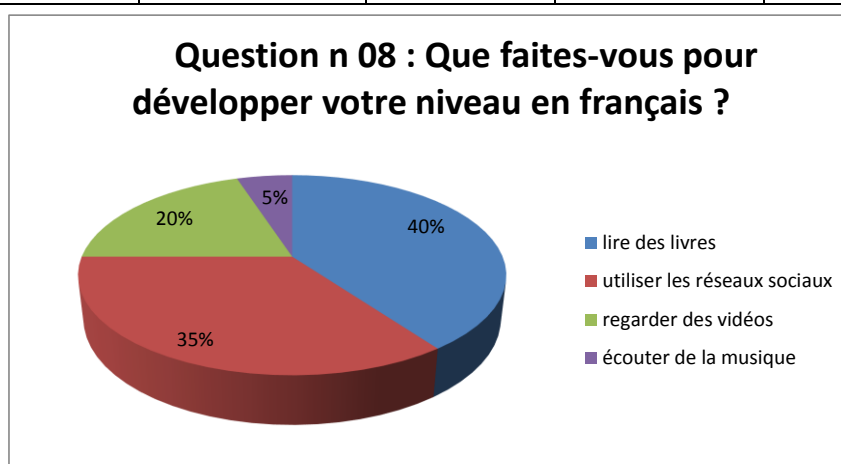
40% optent pour l’utilisation des réseaux sociaux pour s’améliorer en français.

32% préfèrent la lecture des livres.

20% ont choisi : regarder des vidéos.

08% ont opté pour écouter de la musique.

Propositions de réponses	Lire des livres	Utiliser les réseaux sociaux	Regarder des vidéos	Ecouter de la musique	Total
Nombre	16	14	8	2	40
pourcentage	40%	35%	20%	05%	100%



Graphique12

3.2.2. L'entretien avec les professionnels du domaine juridique

Pour confirmer ou infirmer les hypothèses de notre travail de recherche, nous avons opté également pour l'entretien semi- directif avec les professionnels du domaine juridique à savoir les avocats, les juges, les notaires...

Nos enquêtés sont 10 professionnels, à raison de 03 avocats, 03 notaires, 02 juges et 02 huissiers de justice.

Noter public a accepté de répondre à nos questions, concernant l'apprentissage du français dans leur parcours universitaire et professionnel.

L'entretien que nous avons fait avec nos enquêtés a eu lieu dans les bureaux où ces professionnels exercent leurs professions, pour certains c'était au tribunal. Nous sommes bien reçus, et le processus s'est déroulé dans un climat favorable. L'ensemble de questions a touché, le module de terminologie qu'ils ont fait durant leur vie universitaire et son impact sur le développement de leurs compétences de l'oral et/ ou l'écrit.

Nous avons essayé d'enrichir notre phase d'analyse de besoins par le fait de questionner ceux qui sont dans le terrain car nous savons bien que notre public étudiantin, avec qui nous avons réalisé le questionnaire est plus ou moins loin de la réalité du domaine, ce qui nous a encouragé de contacter les professionnels et connaître leurs opinions afin d'en faire le deuxième point de départ dans l'élaboration de la séquence d'apprentissage.

Les résultats étaient les suivants :

- **Question n° 01 : Le module 'terminologie' que vous avez étudié à l'université a-t-il d'une grande utilité pour vous, a-t-il développé vos compétences en langue française ?**

La totalité des interviewés ont déclaré que le module « terminologie » qu'ils ont étudié durant leur cursus universitaire n'a pas été de grande utilité pour eux et qu'ils n'ont pas pu développer leurs compétences, sauf quelques concepts et notions de base du domaine juridique qu'ils ont appris.

Selon eux, il s'agit de faire de la traduction des termes juridiques, du français en arabe et vice versa et c'est aux étudiants de mémoriser tout cela pour pouvoir répondre aux questions la journée de l'examen.

Enquête 01 : « à vrai dire, le module de terminologie que j'ai fait à la Fac n'avait pas d'importance.

Je vous cache rien, il s'agit de traduire des mots et les mémoriser, et cela pour moi un travail que je peux faire tout seul à la maison. Pour moi, j'étais presque toujours absent, sachant que l'enseignant de ma 1^{ère} année n'est pas un enseignant de la langue française. Pour moi, je n'ai pas développé mes compétences en langue française à l'université, malheureusement ».

- **Question n° 02 : Pouvez-vous nous dire à quel point ce module "terminologie" a-t-il répondu à vos besoins spécifiques, essentiels pour l'exercice de votre profession ?**

En posant cette question à nos interviewés, il s'est avéré que les compétences ciblées et les objectifs fixés par l'institution n'ont pas répondu que partiellement aux besoins de ces professionnels.

En effet, apprendre des listes de mots en français et leur traduction en arabe sans avoir un contexte, de l'autre Côté l'incapacité d'écrire deux ou trois phrases justes en langue française, ne servent pas à répondre aux besoins, essentiels pour l'exercice d'un métier comme avocat, juge ou notaire.

Enquête 02 : « ...moi en tant que noteur, le module de terminologie, si je peux dire, a nullement à partiellement répondu à mes besoins et attentes. De plus, ce qui m'intéresse beaucoup plus c'est l'écrit, je me rappelle bien à l'université, c'était une ou deux fois que nous avons eu l'occasion de traiter un texte ou un document écrit, et répondre aux questions de la compréhension, en langue française... ».

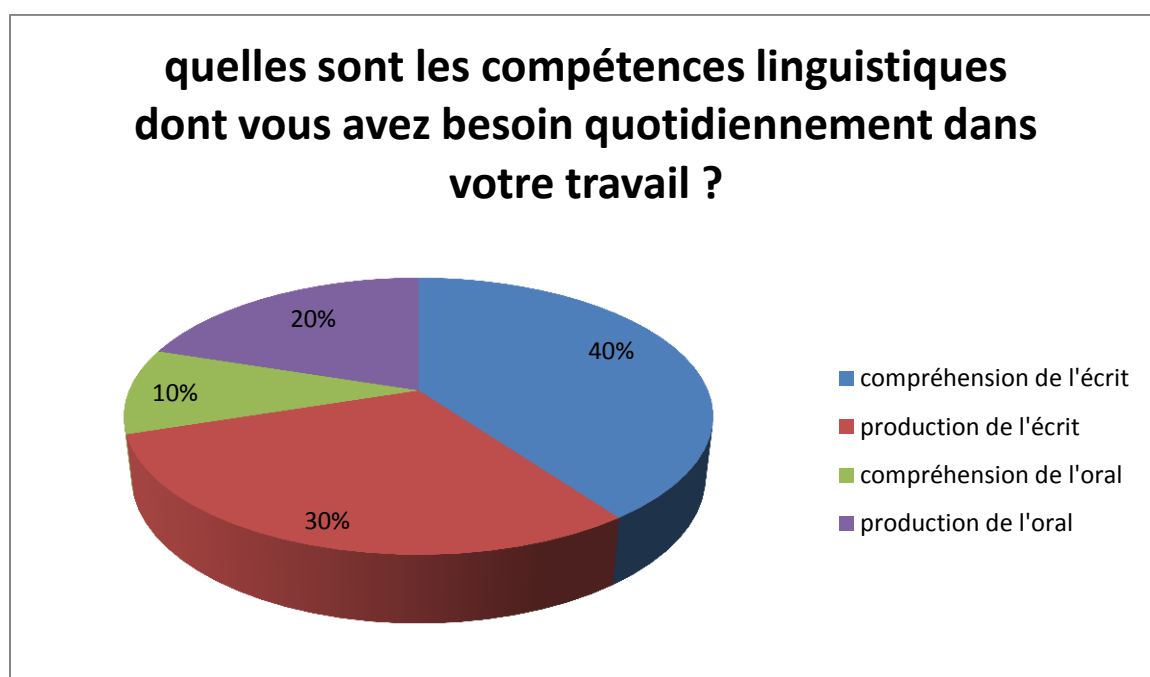
- **Question n° 03 :? En tant que professionnel, quelles sont les compétences linguistiques dont vous avez besoin quotidiennement dans votre travail ? (classez-les de plus importante au moins importante).**
- **Compréhension de l'oral.**
- **Production de l'oral.**
- **Compréhension de l'écrit.**
- **Production de l'écrit.**

pour ce qui est des compétences, 70% des professionnels avec qui nous avons fait l'entretien estiment que la compétence écrite (compréhension et production de l'écrit) est plus importante par rapport à la compétence orale (compréhension et production de l'oral).

Effectivement, les notaires, les avocats, les juges et les huissiers de justice travaillent essentiellement sur les dossiers et les documents écrits, qui se trouvent pas mal de fois en langue française (documents authentiques), ce qui justifie le choix de nos interviewés, qui ont favorisé notamment, la compréhension de l'écrit plutôt que la production de l'écrit.

Quant à l'oral, nous constatons qu'il est moins importants chez ces professionnels. En fait, la compétence orale intéresse les avocats beaucoup plus que les autres, parce que les avocats ont souvent des clients émigrés qui maîtrisent peu la langue arabe et ne peuvent passer leur message bien comme il faut qu'en français pour exprimer leurs préoccupations (héritage, mariages, affaires privées etc.).

Propositions de réponses	Compréhension de l'écrit comme 1 ^{er} choix	Production de l'écrit comme 1 ^{er} choix	Compréhension de l'oral comme 1 ^{er} choix	Production de l'oral comme 1 ^{er} choix	Total
Nombre	04	03	01	02	10
Pourcentage	40%	30%	10%	20%	100%

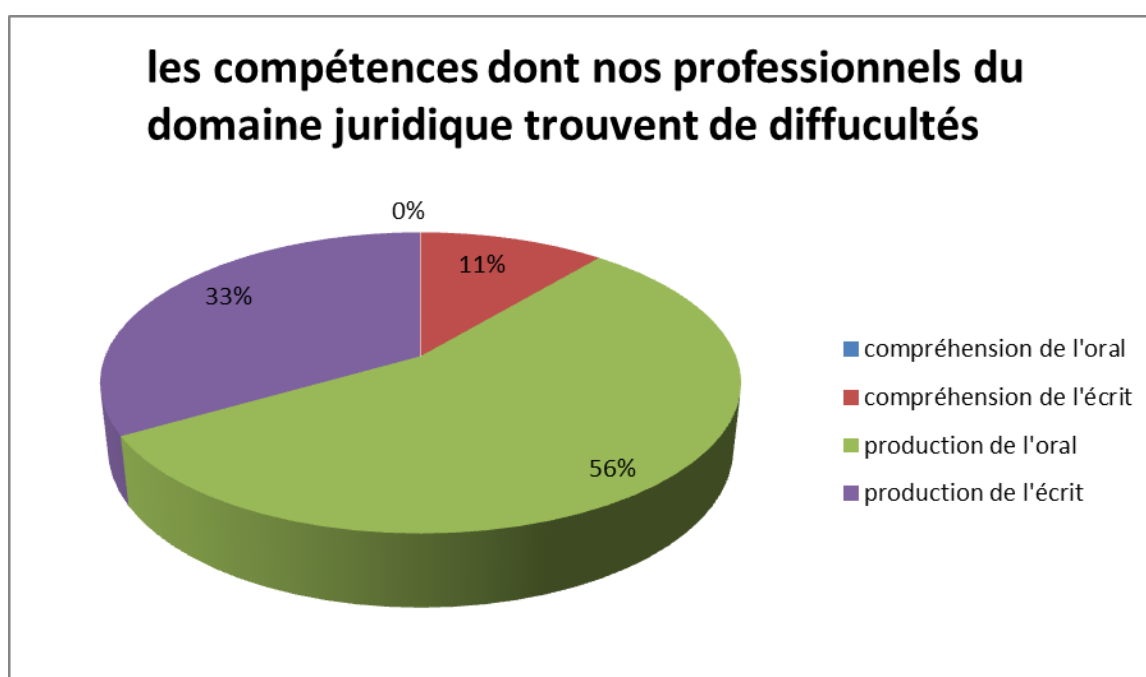


Graphique 13

- **Question n°04 : Quelle est la compétence la plus difficile à mettre en œuvre pour vous ?**

Concernant les compétences dont nos professionnels du domaine juridique trouvent de difficultés, la production de l'oral prend la première place avec un pourcentage de 50%. Après la production orale, vient la production de l'écrit avec un pourcentage de 30%. Dans la troisième place, nous trouvons la compréhension de l'oral et de l'écrit avec un pourcentage de 10% à chacune d'elle, comme nous le voyons dans le tableau ci-dessous.

Propositions de réponses	Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Production de l'oral	Production de l'écrit	Total
nombre	01	01	05	03	10
pourcentage	10%	10%	50%	30%	100%



Graphique 14

- **Question n 05 : Quelles sont les principales tâches professionnelles que vous effectuez, et qui nécessitent l'utilisation de la langue française (propositions de réponses).**

Vu que notre public n'exerce pas la même profession, les tâches professionnelles ne seront pas par conséquent les mêmes. Nous avons tenté catégoriser les tâches à réaliser par chacun des spécialistes du domaine juridique en cette langue :

Les tâches des professionnels du domaine juridique :

- Pour les avocats :
 - Traiter des documents et dossiers écrits par des étrangers en langue française.
 - Prendre des contacts avec des clients, des professionnels, dont le français peut intervenir à tout moment parce que nous sommes dans une société multilingue et multinationale.
 - Comprendre des documents officiels écrits dans leur version originale en français.
- Pour les huissiers de justice :
 - Rédiger des citations à comparaître
 - Rédiger et remettre des copies d'actes judiciaires.
 - Procéder à l'exécution des jugements et des actes notariés.
- Pour les notaires :
 - Rédiger et délivrer des conventions en langue arabe et/ ou française.
 - Donner des consultations juridiques.
- Pour les juges
 - Traiter des dossiers, des documents en langue française. (authentiques).

- **Question n°06 :Avez-vous d'autres suggestions qui peuvent nous aider à élaborer une séquence d'apprentissage destinéeaux étudiants en voie deprofessionnalisation ?**

Arrivons aux suggestions des professionnels, servant à élaborer une séquence d'apprentissage destinée aux étudiants du droit qui sont en voie de professionnalisation. Leurs conseils étaient les suivants :

- Ne se contenter pas de la théorie, il y'a lieu d'impliquer la pratique aussi, via le jeu de rôle, le fait d'assister au tribunal, contacter les professionnels, faire des entretiens avec les spécialistes et les professionnels du domaine etc.
- S'éloigner de la monotonie et la complexité.
- Encourager l'interaction, donner aux étudiants la liberté de s'exprimer, poser des questions etc.

Enquête 03 : «personnellement, je vous suggère d'encourager ces étudiants à rendre visite aux bureaux du travail des avocats par exemple pour s'informer et poser leurs questions.... ».

Enquête 04 : « ...j'étais étudiant et je connais bien les étudiants, attention à la monotonie et la démotivation, il faut qu'il y'ait de l'interaction et le partage, donnez-leurss des choses simples qui vont avec leur niveau, et s'éloigner au maximum de la complexité ».

3.3. Le recueil des données.

Cette étape comme nous l'avons expliqué dans le deuxième chapitre consiste à compléter la deuxième, à savoir l'analyse des besoins pour vérifier si les hypothèses émises, sont confirmées ou non, également pour s'informer sur les situations de communication, les discours du domaine en question, etc. Pour le faire, nous avons contacté les spécialistes du domaine dans leurs bureaux du travail,avocats, huissiers de justice, notaires, etc. en plus de l'entretien passé avec eux, nous avons pris contact également avec les chargés pédagogiques de la Fac du droit à l'université, tout cela dans le but de délimiter les différentes situations de communication car notre public cible « les étudiants » sont plus ou moins loin du milieu professionnel, ils ne savent pas toutes les situations auxquelles ils seront confrontés. Après ce travail, il nous a paru clair de focaliser sur la compétence écrite (compréhension et production) plutôt que la compétence de l'oral, sans bien entendu, ignorer complètement la dernière.

3.4. L'analyse des données

Cette étape qui précède l'élaboration didactique consiste principalement à vérifier les documents recueillis, leur adéquation avec les objectifs fixés, leur adéquation avec le niveau réel des apprenants. Un travail d'analyse et de traitement, doit être opéré de la part de l'enseignant concepteur de la formation, qui doit prendre en considération le niveau réel de son public, leur arrière plan culturel, leur motivation de travailler avec tel ou tel texte, document, support audio etc, chose que nous avons fait dans notre analyse des données.

La prochaine étape sera consacrée à l'élaboration didactique et la séquence d'apprentissage que nous allons proposer.

CHAPITRE 04

Propositions didactiques

Ce dernier chapitre contient l'ensemble de activités que nous proposons à notre public « les étudiants de 3^{ème} années droit privé et droit international à l'université d'El Chahid Hamma Lakhder El Oued ».

4. Propositions didactiques.

4.1. Fiche technique de la séquence

- 1- **Description de la séquence** : cette séquence d'apprentissage que nous proposons est conçue principalement pour répondre aux besoins déjà analysés des étudiants de 3^{ème} année droit privé et droit international à l'université d'Echahid Hamma Lakhder ElOued, dont l'objectif est de développer les compétences de communication, permettant à ces futur professionnels de se trouver à l'aise et surmonter tous les obstacles qui sont en relation avec la langue.
- 2- **nature de formation** : cette formation s'inscrit dans la cadre de l'offre.
- 3- **les aptitudes visées** : les quatres compétences de communication à savoir :
 - compréhension de l'oral.
 - compréhension de l'écrit.
 - production de l'oral.
 - production de l'écrit.
- 4- la formation est destinée aux étudiants ayant le niveau A1 selon les CECRL.
- 5- **durée de formation** : Nous trouvons que cette formation mérite 30h ;à raison de 02 h durant 05 jour de la semaine, ce qui fait 03 semaines d'étude.
- 6- **objectifs de la formation** :
 - a- Lire et comprendre des articles ,des documents ,des textes spécialisés dans le domaine juridique.
 - b- Rédiger un texte ou un document juridique.
 - c- Se familiariser avec le lexique juridique.

d- Rendre compte par écrit d'une audience.

7- profil de formateur :

Un ex -enseignant de la langue française (directeur d'école primaire actuellement) et enseignant de la langue française à l'école primaire.

8- Matériel didactique :

Un pc,un projecteur, des baffles, des textes, une vidéo.

4.2. Les activités

Activité n°01 : Compréhension de l'écrit

La consigne : Lis attentivement les textes (support 01 voir annexe) 1, 2 et 3 puis réponds par vrai ou faux.

- a- La France est une république indivisible, catholique, démocratique et sociale.....
- b- La devise de la république est « Liberté, Egalité, Fraternité ».....
- c- L'organisation de la loi française est centralisée.....
- d- La loi française favorise les hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.....
- e- La constitution fixe les différentes modalités de vote.....
- f- Pour les citoyens, le vote est la manière avec laquelle ils expriment leur volonté.....
- g- Les citoyens ne sont pas égaux devant la loi.....

Activité n°02 : Production de l'écrit 01

La consigne :

A la lumière de ces trois article (support 01 voir annexe) ,écris un paragraphe de 04 à 06 lignes dans lequel tu résumeras les principes de la constitution de 04 octobre 1958 (article1,2,3) tout en mettant l'accent sur

- Le régime de l'état.

- La langue nationale. Les représentants du peuple et comment seront-ils élus. Le droit de vote, la devise de la république.....

Activité n°03: compréhension de l'oral

la consigne : Regardez la vidéo (support 02 voir annexe) et choisissez la bonne réponse.

1- Kevin x a passé :

- a. 06mois en détention provisoire.
- b. 03mois en détention provisoire.
- c. 02mois en détention provisoire.

2- Le problème qui a aggravé la situation de Kevin selon leur avocat est :

- a. La mort de sa mère.
- b. La mort de son père.
- c. La mort de son frère.

3- Qu'est-ce que Kevin a commis :

- a. Elle a racquitté Mickael.
- b. Elle a insulté Mickael.
- c. Elle a tué Mickael.

4- L'avocat pour défendre Kevin, a eu recours à :

- a. L'ordonnance de 02/02/1945.
- b. L'ordonnance de 02/02/1954
- c. L'ordonnance de 02/02/1978.

5- L'avocat a demandé au juge de :

- a. De n'a pas envoyer Kevin à la prison car elle n'a rien fait .

- b. De ne pas envoyer Kévin à la prison.

Activité n°04 : Production de l'écrit 02

Après avoir regardé la vidéo (support 02 voir annexe) plusieurs fois, fais le compte rendu objectif de ce scénario de procès (plaidoirie de la défense) assuré par l'avocat dans le but de défendre Kévin.

Activité n°:05 vocabulaire

La consigne : complète par les mots suivants pour associer chaque terme avec sa définition.

Huissier, procès, juridiction, la saisie, la force publique, droits civils, Un mandataire judiciaire, plaidoirie.

Un homme d'arme, qui, placé à la porte de la salle où se déroulait un procès, était chargé de veiller à la sérénité de l'audience. Il procédait à l'appel des parties qui attendaient hors de la salle d'audience où avaient lieu les débats. ➡

La partie de l'intervention d'une des parties ou d'un avocat par laquelle sont exposées oralement ses demandes dites aussi "prétentions" et ses défenses, sont présentés les faits, les moyens de fait et de droit et les preuves qui sont destinés à emporter la conviction du tribunal. ➡

L'ensemble des formalités nécessaires à l'aboutissement d'une demande faite par une personne qui entend faire valoir en Justice, un droit dont la reconnaissance fera l'objet d'une ordonnance, d'un jugement ou d'un arrêt. ➡

Est un autre terme pour, sans avoir égard à la place qu'il occupe dans l'organisation judiciaire, désigner un tribunal pris en tant que service public de l'État ayant pour fonction de juger les différends qui lui sont déférés. ➡

L'ensemble des prérogatives attachées à la personne. Il comprend notamment, le droit au respect de la vie privée, et de la vie familiale, au respect du domicile et au respect de sa correspondance, le droit à l'image, le droit à la liberté et à la sûreté, le droit d'aller et venir, le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit à la liberté d'expression, à la

liberté de réunion et à la liberté d'association, le droit au mariage et le droit de fonder une famille. ➡.....

Une mesure conservatoire ou une voie d'exécution. Il y est procédé lorsqu'un créancier fait appréhender un bien appartenant à son débiteur. ➡.....

Est un professionnel, qui exerce une profession libérale réglementée, en qualité d'auxiliaires de justice pour remplir une mission de service public. ➡.....

Est une expression désignant l'ensemble des services de l'Etat et des communautés territoriales qui sont chargés du maintien de l'ordre, de la sécurité et de l'exécution des lois.
➡.....

Activité n°06 : grammaire

La consigne : Souligne les verbes dans les phrases suivantes puis classe-les dans les tableau ci-dessous (verbe d'état, verbe d'action).

- L'avocat est un homme noble, il défend les innocents.
- Le juriste participe au développement de l'entreprise.
- Cette personne ne semble pas criminel, il a commi tout cela !
- Le juge commissaire est un magistrat nommé par le tribunal, il suit une procédure déterminée comme la vérification des créances
- ... oui mon fils, un jour tu deviendra avocat, tu portera une robe noire.
- La victme parait très malade
- Le criminel a resté trois ans en prison.

Verbes d'état	Verbes d'action

Activité n°07 : conjugaison

La consigne : Souligne les verbes des phrases suivantes, puis classe-les dans le tableau ci-dessous.

- La souveraineté nationale appartient exclusivement au peuple.
- Le peuple choisit librement ses représentants.
- L'avocat est un homme noble, il défend les innocents.
- La souveraineté de l'Etat s'exerce sur son espace terrestre, son espace aérien et ses eaux.
- Le juriste participe au développement de l'entreprise.
- Cette personne ne semble pas criminel, il a commi tout cela !
- Le juge commissaire est un magistrat nommé par le tribunal, il suit une procédure déterminée comme la vérification des créances.
- ... oui mon fils, un jour tu deviendra avocat, tu portera une robe noire.
- La victme paraît très malade.
- Le criminel a resté trois ans en prison.

Verbe	Temps	Infinitif	Groupe

Activité n°08 : Orthographe

La consigne n01 :Réécris le texte suivant en corrigeant les fautes d'orthographe.

Art. 284. (Modifié) –« Quiconque menace, par écrit anonyme ou signé, image, symbole ou emblème, d'assassinat, d'emprisonnement ou tous autre attentat contre les personnes, qui serait punissable de la peine de mort ou de la réclusion perpétuel, est, dans le cas où la menace est fait avec ordre de déposer une somme d'argent dans une lieu indiqué, ou de remplir toute autre condition, puni d'un emprisonnement de deux (2) ans à dix(10) ans et d'une amende de cinq cents (500) à cinq mille (5.000) DA. Le coupable peut, en outre, être frappée pour un (1) an au moins et cinq (5) ans au plus de l'interdiction d'un ou plusieurs de droits mentionnés à l'article 14 et de l'interdiction de séjours. (1) ». (Code pénal, 2008

La consigne n°02 : Mets les phrases suivantes au singulier.

Art.18. (Modifié) –« Les obligations contractuelles sont régies par la loi d'autonomie dès lors qu'elle a une relation réelle avec les contractants ou le contrat... ». (Code civil, 2008).

Art.19. (Modifié) –« Les actes juridiques sont soumis quant à leur forme, à la loi du lieu où ils ont été accomplis... ». (Code civil, 2008).

Art. 21. – « Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent que lorsqu'il n'en ai pas autrement disposé par une loi... ».(Code civil, 2008).

4.3. Corrigés types des activités

Activité n°01 :compréhension de l'écrit

La consigne : Lis attentivement 1, 2 et 3 puis réponds par vrai ou faux.

- a-** La France est une république indivisible, catholique, démocratique et sociale. faux
- b-** La devise de la république est « Liberté, Egalité, Fraternité ». vrai
- c-** L'organisation de la loi française est centralisée. faux
- d-** La loi française favorise les hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. faux
- e-** La constitution fixe les différentes modalités de vote. vrai
- f-** Pour les citoyens, le vote est la manière avec laquelle ils expriment leur volonté.vrai
- g-** Les citoyens ne sont pas égaux devant la loi. faux

Activité n°02 :production de l'écrit

La France est une république indivisible,démocratique et laïque. Elle a comme devise « liberté, égalité et fraternité ».cela veut dire que tous les citoyens français sont égaux devant la loi.Le peuple détient l'autorité supreme et l'exerce dans l'intérêt général et que pour les citoyens, le vote es lla manière avec laquelle ils expriment leur volonté. La constitution fixe les différents modalités de vote. Ainsi, lors de la constitution de listes des condidats, il faut éviter la descrimination entre les hommes et les femmes.

Activité n°03 : compréhension de l'oral

- Kévin X a passé : 02 mois en détention provisoire.
- Le problème qui a aggravé la situation de Kévin selon son avocat est : la mort de son frère.
- Qu'est-ce que Kévin a commis : elle a racquitté Mickael
- L'avocat pour défendre Kévin, a eu recours à : l'ordonnance de 02/02/1945, qui fonde le droit pénal pour les mineurs.
- L'avocat a demandé au juge : de ne pas envoyer Kévin à la prison car elle est mineure.

Activité n°04 : production de l'écrit 02

Dans cette vidéo, extrait de Kévin.D au moment des faits, produit par Jean Dammy ,réalisé par Jean Daniel Bonin, diffusé sur la chaine de ibèrecfé le 07/09/2015 ;l'avocat défend Kévin.il a commencé son discours en disant qu'elle était une personne normale comme tous les gens et qu'elle avait des parents qui ne travaillent pas,le seul espoir de Kévin était son frère,et lorsque celui-ci était décidé ;cela basculait la vie de Kévin qui n'avait pas la moindre source d'argent . Ajoutant les circonstances sociales ; tout cela a poussé Kévin a racquitter Michael .L'avocat dans son argumentation a fait appel à un principe fondamental qui figure dans l'ordonnance de 02/02/1945 et qui fonde le droit pénal pour les mineurs afin de demander au juge de ne pas envoyer Kévin au prison.

Activité n°05 : vocabulaire

La consigne : complète par les mots suivants pour associer chaque terme avec sa définition.

Huissier, procès, juridiction, la saisie,la force publique, droits civils,Un mandataire judiciaire, plaidoirie.

Un homme d'arme, qui, placé à la porte de la salle où se déroulait un procès, était chargé de veiller à la sérénité de l'audience. Il procédait à l'appel des parties qui attendaient hors de la salle d'audience où avaient lieu les débats ➡...**Huissier**

La partie de l'intervention d'une des parties ou d'un avocat par laquelle sont exposées oralement ses demandes dites aussi "prétentions" et ses défenses, sont présentés les faits, les moyens de fait et de droit et les preuves qui sont destinés à emporter la conviction du tribunal ➡plaidoirie.....

L'ensemble des formalités nécessaires à l'aboutissement d'une demande faite par une personne qui entend faire valoir en Justice, un droit dont la reconnaissance fera l'objet d'une ordonnance, d'un jugement ou d'un arrêt. ➡ procès

Est un autre terme pour, sans avoir égard à la place qu'il occupe dans l'organisation judiciaire, désigner un tribunal pris en tant que service public de l'État ayant pour fonction de juger les différends qui lui sont déférés ➡*juridiction*.....

L'ensemble des prérogatives attachées à la personne. Il comprend notamment, le droit au respect de la vie privée, et de la vie familiale, au respect du domicile et au respect de sa correspondance, le droit à l'image, le droit à la liberté et à la sûreté, le droit d'aller et venir, le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit à la liberté d'expression, à la liberté de réunion et à la liberté d'association, le droit au mariage et le droit de fonder une famille. ➡droits civils.....

Une mesure conservatoire ou une voie d'exécution. Il y est procédé lorsqu'un créancier fait appréhender un bien appartenant à son débiteur. ➡saisie.....

Est un professionnel, qui exerce une profession libérale réglementée, en qualité d'auxiliaires de justice pour remplir une mission de service public ➡ *Un mandataire judiciaire.....*

Est une expression désignant l'ensemble des services de l'Etat et des communautés territoriales qui sont chargés du maintien de l'ordre, de la sécurité et de l'exécution des lois ➡*la force publique*.....

Activité n°06 : grammaire

La consigne : souligne les verbes dans les phrases suivantes puis classe-les dans les tableau ci-dessous (verbe d'état, verbe d'action).

- L'avocat est un homme noble, il défend les innocents.

- Le juriste participe au développement de l'entreprise.
- Cette personne ne semble pas criminel, il a commi tout cela !
- Le juge commissaire est un magistrat nommé par le tribunal, il suit une procédure déterminée comme la vérification des créances
- ... oui mon fils, un jour tu deviendra avocat, tu portera une robe noire.
- La victime paraît très malade
- Le criminel a resté trois ans en prison.

Verbes d'action	Verbes d'état
<i>Défend</i>	<i>Est</i>
<i>participe</i>	<i>Semble</i>
<i>a commis</i>	<i>paraît</i>
<i>suit</i>	<i>deviendra</i>
<i>portera</i>	<i>a resté, est</i>

Activité n°07 : conjugaison

La consigne : Souligne les verbes des phrases suivantes, puis classe-les dans le tableau ci-dessous.

- La souveraineté nationale appartient exclusivement au peuple.
- Le peuple choisit librement ses représentants.
- L'avocat est un homme noble, il défend les innocents.
- La souveraineté de l'Etat s'exerce sur son espace terrestre, son espace aérien et ses eaux.
- Le juriste participe au développement de l'entreprise.
- Cette personne ne semble pas criminel, il a commi tout cela !

- Le juge commissaire est un magistrat nommé par le tribunal, il suit une procédure déterminée comme la vérification des créances.
- ... oui mon fils, un jour tu deviendra avocat, tu portera une robe noire.
- La victime paraît très malade.
- Le criminel a resté trois ans en prison.

Verbe	Temps	infinitif	Groupe
Appartient	Présent	appartenir	3 ^{ème} groupe
Choisit	Présent	choisir	2 ^{ème} groupe
est	Présent	être	3 ^{ème} groupe
défend	Présent	défendre	3 ^{ème} groupe
s'exerce	Présent	s'exercer	1 ^{er} groupe
participe	Présent	participer	1 ^{er} groupe
semble	Présent	sembler	1 ^{er} groupe
Suit	présent	suire	3 ^{ème} groupe
deviendra	Futur	devenir	3 ^{ème} groupe
portera	Futur	porter	1 ^{er} groupe
Paraît	Présent	paraître	3 ^{ème} groupe
a resté	Passé composé	rester	1 ^{er} groupe

Activité n°08 : Orthographe

La consigne n° 01 : Réécris le texte suivant en corrigeant les fautes d'orthographe.

Art. 284. (Modifié) –« *Quiconque menace, par écrit anonyme ou signé, image, symbole ou emblème, d' assassinat, d' emprisonnement ou tout autre attentat contre les personnes, qui serait punissable de la peine de mort ou de la réclusion perpétuelle, est, dans le cas où la menace est faite avec ordre de déposer une somme d' argent dans un lieu indiqué, ou de remplir toute autre condition, puni d' un emprisonnement de deux (2) ans à dix (10) ans et d' une amende de cinq cents (500) à cinq mille (5.000) DA. Le coupable peut, en outre, être frappé pour un (1) an au*

moins et cinq (5) ans au plus de l' interdiction d' un ou plusieurs des droits mentionnés à l' article 14 et de l' interdiction de séjour ».

(Code pénal, 2008)

La consigne n°02 : Mets les phrases suivantes au singulier.

*Art.18. (Modifié) – « **L' obligation contractuelle est régie** par la loi d'autonomie dès lors qu'elle a une relation réelle avec les contractants ou le contrat... ». (Code civil, 2008).*

*Art.19. (Modifié) – « **L' acte juridique est** soumis quant à leur forme, à la loi du lieu où **il a été** accomplis... ». (Code civil, 2008).*

*Art. 21. – « **La disposition qui précède ne s'applique** que lorsqu'il n'en ai pas autrement disposé par une loi.. ». (Code civil, 2008).*

Conclusion

A travers cette recherche, qui s'inscrit dans le cadre de la didactique du FOS, nous avons mis l'accent sur les besoins et les situations de communication. Ces situations auxquelles seront confrontées les étudiants, affiliés au département de droit de l'université Hamma LAKHDER El-Oued, nécessitent de leur part une maîtrise sans failles au niveau des savoir-faire. Il est à signaler qu'étant intéressés davantage par le fait de développer leurs compétences de communication en langue française, les étudiants éprouvent des difficultés notables dûes à plusieurs facteurs, en particulier la nature et la manière avec lesquelles les cours de français sont dispensés à l'université. Les causes péciées démotivent les étudiants et causent une source permanente de frustration et de blocage.

L'objectif de notre investigation étant de permettre aux étudiants de maîtriser les connaissances procédurales inhérentes à leur domaine, il nous a été donné tout d'abord d'analyser leurs besoins in situ et de concevoir par la suite une séquence d'apprentissage en fonction des résultats obtenus. Cette initiative est conduite dans le but de confirmer que l'étude exclusive du module de terminologie ne permet pas de réinvestir le vocabulaire spécifique dans des situations de communication réelles. A cet effet, nous avons focalisé sur la nature des compétences qu'ils veulent acquérir, les difficultés qu'ils rencontrent et les activités qu'ils affectionnent pour développer leur niveau en français juridique.

La centration sur les apprenants, et non pas seulement sur les contenus, obligent les concepteurs des programmes de formations en FOS d'analyser soigneusement les besoins. Cependant, nous n'avons pas eu la possibilité de rencontrer les étudiants à plusieurs reprises, vu que la période réservée à la pratique a connu des perturbations au niveau dudit département.

Egalement, il nous a été impossible de passer le test de positionnement de niveau qui permet de connaître l'état des compétences sur le plan individuel des étudiants et de pouvoir mettre en place les stratégies efficaces de la formation.

Une autre contrainte, qui n'est pas des moindres, est liée à la préparation matérielle. Les formations en FOS nécessitent une élaboration appropriée des supports didactiques à utiliser. S'appuyer sur des méthodes déjà existantes et issues du français générale ne peut servir dans un cadre spécifique se rapportant au FOS.

A la lumière de notre analyse des résultats, il s'est avéré que la première hypothèse a été confirmée. En effet, l'étude exclusive et décontextualisée de la terminologie ne suffit pas pour installer et développer des compétences communicatives. Les étudiants maîtrisant le lexique du domaine juridique en langue française ont également besoin de développer des aptitudes langagières qui leurs permettent d'agir avec la langue et non pas seulement de mémoriser ou de connaître la signification du jargon et sa traduction statique en langue arabe.

Quant à la deuxième hypothèse, elle a été à son tour confirmée. Tous les enquêtés, étudiants et professionnels, ont estimé que la formation universitaire ne répond que partiellement à leurs besoins et attentes. Effectivement, ces futurs professionnels n'ont pas seulement besoin de développer des savoirs figés, mais aussi des savoir-faire dynamiques se rapportant aux aptitudes langagières (savoir rédiger en français, par exemple).

Pour la dernière hypothèse, nous avons pu confirmer que la centration sur la notion de besoin du public est celle qui donne sens à la formation en FOS. Incontestablement, elle permet de mesurer l'écart entre un résultat actuel et un résultat souhaité, d'orienter les démarches de la formation et de motiver davantage les apprenants. Même les professionnels du domaine juridique nous ont recommandés de donner plus d'importance aux besoins spécifiques des apprenants, afin qu'ils puissent acquérir les savoir-faire nécessaires.

Finalement, ce modeste travail n'est qu'une ébauche pour concevoir une simple séquence d'apprentissage en français juridique destinée aux étudiants de droit désireux de prolonger leur formation. Egaleme nt, nous sommes conscients que cette expérience menée au sein de l'université d'El-Oued peut être généralisée à d'autres universités, ce qui permettrait d'affiner les résultats en fonction des spécificités des canevas de formation et de la qualité du public visé.

Bibliographie

*

Liste bibliographique

- Berard , E. (1991). « *l'approche communicative : théorie et pratiques*. » Editions de Créations loisirs enseignement International.
- Carré, P. (1991). « *Organiser l'apprentissage des langues étrangères* » (la formation linguistique professionnelle). Éditions d'Organisation : Paris.
- « *code civil* ». (2008). Berti Editions : Alger.
- « *code penal* ». (2008). Berti Editions : Alger.
- Cuq, J-P. (2003). « *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* » asdifle / Clé International : Paris.
- Cuq, J-P. & Gruca, I. (2003). « *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde* ». Paris : PUG.
- Coste, D et al. (1979). « *Un niveau seuil* » : *Système européen d'unités capitalisables pour l'apprentissage des langues vivantes par les adultes*. Strasbourg. Conseil de l'Europe.
- Damette, E. (2008). « *Didactique du français juridique, français langue étrangère à visée professionnelle* ». L'Harmattan : Paris.
- Holtzer, G. (2004). « *Du français fonctionnel au français sur objectifs spécifiques* », in le français dans le monde, coll. Recherches et applications, « français sur objectifs spécifiques : de la langue au métier ». Clé international.
- Lehman, D. (1993) . « *Objectifs spécifiques en langue étrangère* ». Collection F. Hachette : Paris.
- Lehmann, D. (1999) . « *Objectifs spécifiques en langues étrangères. Les programmes en question* ». Hachette : Paris.
- Mangiante, J-M et Parpette, C. (2004). « *Le français sur objectif spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours* ». Hachette : Paris.
- Martinez, P. (2008). « *La didactique des langues étrangères* ». Que sais-je ?
- Moirand, S. « *Décrire des discours produits dans des situations professionnelles* ». In Beacco. J-C et Lehmann D. (1990). « *Publics spécifiques et communications Spécialisées* ». Le Français dans le monde, Recherches et Application.

Mourlhon–Dallies, F. (2008). « *Enseigner une langue à des fins professionnelle* ». Didier.

Porcher, L.(1976). « *Mr. Thibault et le bec bunsen* ». in *Études de linguistique*.

Qotb Hani, (2008). « *Vers une didactique du français sur objectifs spécifiques médié par internet* » thèse de doctorat soutenue en septembre.

Robert J-P. (2008). « *dictionnaire pratique de didactique du FLE* ». ophris.

- Soignet, M. (2003). « *Le Français Juridique* ». Hachette :Paris.

Sitographie :

<https://dictionnaire-juridique.com/> (Consulté le 18/05/2019 à 18h 02mn).

<https://www.joradp.dz/hfr/consti.htm> (Consulté le 18/ 05/ 2019 à 18h 56mn).

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur> (consulté le 23/05/2019 à 19h00mn).

Annexes

Entrevue de recherche

Profil de professionnel:

Age :

Sexe :

Profession :

- 1- Le module ‘terminologie’ que vous avez étudié à l’université a-t-il d’une grande utilité pour vous, a-t-il développé vos compétences en langue française ?
- 2- Pouvez-vous nous dire à quel point ce module ‘terminologie’ a-t-il répondu à vos besoins spécifiques, essentiels pour l’exercice de votre profession ?
- 3- En tant que professionnel, quelles sont les compétences linguistiques dont vous avez besoin quotidiennement dans votre travail ?
 - Compréhension de l’oral
 - Production de l’oral
 - Compréhension de l’écrit
 - Production de l’écrit
- 4- Quelle est la compétence la plus difficile à mettre en œuvre pour vous ?
.....
.....
- 5- Quelles sont les principales tâches professionnelles que vous effectuez, et qui nécessitent l’utilisation de la langue française ?
 - comprendre des dossiers, documents écrits en langue française
 - rédiger des contrats, rapports, en langue française.
 - faire appel à la compétence orale pour plaider, défendre, communiquer avec les clients
 - autres.....
.....
.....
.....

- 6- Avez-vous d'autres suggestions qui peuvent nous aider à élaborer une séquence d'apprentissage destinée aux étudiants en voie de professionna

Questionnaire

Le questionnaire mis entre vos mains s'inscrit dans le cadre d'une recherche universitaire. Merci bien d'avoir accepté de participer et veuillez y répondre le plus clairement possible.

Profil de l'étudiant :

Age :.....

Sexe :

Lieu de résidence familiale :.....

Note de français obtenue au bac:.....

- 1- En quelle année avez-vous commencé à apprendre le français ?

.....
.....

- 2- Avez-vous étudié le français comme matière à l'université ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui : en quelle année

1^{ère} année ☐

2^{ème} année ☐

3^{ème} année ☐

- 3- Quelle a été votre orientation scolaire dans le secondaire ?

1 Sciences expérimentales

2 Lettres & langues étrangères

3 Lettres & Philosophie

4 Gestion & Economie

☐
☐
☐
☐

5 Mathématiques

☐

4 autres, précisez

.....

.....

.....

4- Utilisez- vous la langue française dans votre vie quotidienne ?

Oui

☐

Non

☐

5- a/ Assistez-vous aux cours de français dispensés à l'université ?

Tout le temps

☐

Souvent

☐

Parfois

☐

Jamais

☐

b/ Pourquoi ?

Cas 01

1/ Vous n'arrivez pas à comprendre.

☐

2/ L'emploi du temps ne vous arrange pas.

☐

3/ L'enseignant n'est pas compétant.

☐

4/ Le français n'a pas d'impact sur votre avenir professionnel

☐

5 Autres,

Précisez.....

.....

.....

Cas 02

1/ Puisque est une obligation.

☐

2/ Vous trouvez que le français aura un impact sur l'exercice de votre profession prochainement.

☐

3/ Vous voulez bien développer vos compétences en français.

☐

4/ Vous voulez poursuivre vos études à l'étranger.

☐

5/Autre,

précisez.....

.....

.....

6- Estimez-vous que ces cours répondent largement à vos besoins ?

Tout à fait

☐

Partiellement

☐

Pas de tout

☐

7- a/ Où se situent vos principales difficultés en français ?

- | | |
|-----------------------------|----------------------|
| 1/ Compréhension de l'oral | <input type="text"/> |
| 2/ Production de l'oral | <input type="text"/> |
| 3/ Compréhension de l'écrit | <input type="text"/> |
| 4/ Production de l'écrit | <input type="text"/> |

b/ Quelle est la compétence que vous voulez développer de plus ?

.....

8- Que faites-vous pour développer votre niveau en français ?

- | | | |
|--|----------------------|----------------------|
| 1/ Lire des livres | <input type="text"/> | |
| 2/ Regarder des vidéos | <input type="text"/> | |
| 3/ Ecouter de la musique | <input type="text"/> | |
| 4/ Utiliser les réseaux sociaux (Blogs, Messenger, etc.) | | <input type="text"/> |
| 5/ Tenir un journal (intime). | <input type="text"/> | |
| 6/ Autres, précisez ; | | |

Support 01

Article 1

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Article 2

La langue de la République est le français.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est « La Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Article 3

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Support 02 :

<https://www.youtube.com/watch?v=Xvo9iKsdcRA> consulté le (02/ 01/ 2019 à 21 h 00mn).

Résumés

Les étudiants de la 3^{ème} année licence, qui sont inscrits dans la faculté du droit à l'université Hamma LAKHDER El-oued, trouvent beaucoup de difficultés en ce qui concerne la langue française, à l'oral et à l'écrit. ils estiment que le français est indispensable dans leur parcours professionnel. De notre part, nous voyons que la mise en place d'une formation en FOS serait d'une considérable rentabilité pour ces futurs professionnels afin de surmonter les obstacles de la langue.

A cet effet, nous avons pris l'initiative de concevoir une séquence d'apprentissage en FOS, à partir de l'analyse des besoins de ces étudiants. Pour le faire, nous avons opté pour deux outils d'investigation scientifique, le questionnaire pour recenser et analyser les besoins et l'entrevue de recherche avec les spécialistes du domaine pour s'informer de plus et reconnaître les différentes situations de communication du domaine juridique.

Enfin, nous sommes arrivés à confirmer que le module « terminologie », que font les étudiants à l'université ne suffit pas tout seul pour développer des compétences en langue française

Mots clés : FOS, analyse des besoins, séquence d'apprentissage, didactique du FOS,

Abstract

The 3rd year undergraduate students, who are enrolled in the Faculty of Law at Hamma University LAKHDER El-oued, find many difficulties in the French language, both orally and in writing. they believe that French is essential in their professional career. From our part, we see that the establishment of a training in FOS would be of considerable profitability for these future professionals in order to overcome the obstacles of the language.

To this end, we took the initiative to design a learning sequence in FOS, based on the needs analysis of these students. To do this, we opted for two scientific investigation tools, the questionnaire to recount and analyze the needs and the research interview with specialists in the field to learn more and recognize the various communication situations of the legal field.

Finally, we are ready to confirm that the terminology module, which students do at university, is not enough on its own to develop French language skills.

Key words: FOS, needs analysis, learning sequence, FOS didactics.